

PROJET DEMAIN ! RAPPORT FINAL

Décembre 2023

DEMAIN !

DEMocratie Alimentaire INclusive

EXPERTISE COLLECTIVE
POUR UNE DEMOCRATIE
ALIMENTAIRE
TRANSFORMATRICE

“



SOMMAIRE

DEMAIN - LE PROJET

pg 4

- a. Contexte
- b. Projet DEMAIN !
- c. Objectifs
- d. Approche méthodologique globale

ETAT DE L'ART DE LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE EN FRANCE

pg 7

- a. Principales approches dans les publications les plus citées
- b. Synthèse des entretiens
- c. Une notion abordée différemment selon les disciplines
- d. Une définition minimale partagée
- e. La démocratie alimentaire comme champ d'application et de construction de la démocratie politique, économique et sociale
- f. Une démocratie alimentaire plus ou moins inclusive

2

FACTEURS CLES DE SUCCES DES INITIATIVES, LES ZONES DE PROGRES ET D'INNOVATION

pg 15

- a. Les conditions d'une participation critique
- b. Faire avec ou sans les pouvoirs publics
- c. Une démocratie alimentaire multi-niveaux

QUELS EXEMPLES CONCRETS DE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE EN FRANCE ?

pg 24

- a. Le cas des projets alimentaires territoriaux
- b. Des communes motrices pour l'innovation alimentaire
- c. Des initiatives citoyennes pour la sécurité sociale de l'alimentation
- d. Des entreprises à gouvernance partagée

CADRE D'ANALYSE TRANSDISCIPLINAIRE – ADDA outil de pilotage pour les porteurs de projet de démocratie alimentaire

pg 33

- a. Le concept de l'outil et sa visée
- b. La structure de l'outil
- c. Modalités d'administration de l'outil et résultats
- d. Tests terrain de la version bêta de l'outil
- e. Capitalisation de la phase de test
- f. Conclusion et suites

Références et Annexes

- ADDA – Note de cadrage
- ADDA – Support Excel – structure de l'outil version bêta
- ADDA – Lien vers le questionnaire auto-administrable sous Googleforms

Rapport rédigé par l'association Madabrest en décembre 2023 sur la base des apports et réalisations des membres du consortium du projet DEMAIN !

DEMAIN ! LE PROJET

I. DEMAIN - LE PROJET

CONTEXTE

Avec le renouveau des circuits courts en France depuis la fin des années 1990, des initiatives valorisant la participation des citoyens aux actions et aux décisions concernant les systèmes alimentaires se multiplient, à travers une diversité d'initiatives. La mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) amplifie ce phénomène. Toutefois, des remontées de terrain indiquent que ces mouvements peinent à mobiliser au-delà des acteurs déjà engagés et que l'institutionnalisation de la participation ne permet pas une véritable expression citoyenne.

Cela pose la question de la démocratie alimentaire sous au moins deux angles complémentaires : 1/ participation des citoyens à la mise en œuvre de politiques alimentaires territorialisées, 2/ reprise en main par les citoyens des différents maillons des chaînes de valeurs alimentaires à l'échelle locale. Conceptualisée initialement dans les pays anglo-saxons (Lang, 1998; Hassanein, 2003¹), la démocratie alimentaire est un sujet neuf en France, qui n'a pas encore fait l'objet d'une capitalisation sans *a priori* positif. Il est temps de faire un bilan des formes de participation citoyenne dans les territoires et de leurs potentiels effets transformatifs sur les systèmes alimentaires.

4

Notre proposition provient d'un constat partagé entre membres du consortium aux expertises variées et complémentaires de l'importance de documenter les conditions et les effets d'une reprise en main des systèmes alimentaires dans les territoires par les citoyens. Face à une crise de légitimité des institutions, les initiatives de démocratie alimentaire peuvent-elles aider à non seulement à transformer les systèmes alimentaires vers plus de durabilité mais aussi à remobiliser les citoyens dans et au service de la vie publique ? La constitution de notre consortium correspond à une envie partagée d'explorer plus en profondeur le sujet de démocratie alimentaire dans le contexte français, et cela à la fois dans ses aspects théoriques et dans les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre dans les territoires.

LE PROJET DEMAIN !

Ce document est issu d'un travail de recherche développé dans le cadre du projet *Demain !* qui associe des acteurs de la recherche (INRAE), du développement agricole et rural (FR CIVAM Bretagne), et de la société civile (Madabrest, Démocratie Ouverte, Resolis). Demain ! est l'un des 12 projets soutenus par la Fondation Carasso suite à l'appel à projets diffusé fin 2020 sur le thème de la démocratie alimentaire. Ce document propose une synthèse du travail réalisé.

Le caractère innovant du projet résidait dans la composition même du consortium qui mobilisait des acteurs aux expertises complémentaires, permettant de faire le pont entre les structures travaillant sur la démocratie alimentaire, la gouvernance alimentaire territoriale, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), l'alimentation durable, la relocalisation des systèmes alimentaires et leur transition vers plus de durabilité/ résilience et les acteurs experts d'innovation démocratique et de la mise en œuvre de processus participatifs et délibératifs dans d'autres secteurs – INRAE, RMT Alimentation locale/ FR CIVAM et Démocratie ouverte et association Madabrest, coordinateur du projet.

La stratégie du projet a été élaborée conjointement, avec les contributions de tous les membres du consortium. Elle a permis d'inscrire ce travail dans une perspective de long terme avec une ambition de structurer un espace de travail dédié à l'expertise et à l'innovation dans ce domaine.

L'objectif de ce travail de recherche, qui constitue la première étape du projet Demain !, était de faire un état des lieux de l'usage du concept de démocratie alimentaire, dans la littérature

¹ Lang T., 1998,. Towards a food democracy. In S. Griffiths, J. Wallace (eds), *Consuming passions: Cooking and eating in the age of anxiety*, Manchester, Mandolin, p. 13-24. / Hassanein, N. 2003. Practicing food democracy: a pragmatic politics of transformation. *Journal of Rural Studies* 19: 77-86.

internationale académique et dans les projets mis en œuvre en France. Nous avons collecté et traité des données auprès de personnes ressources à même de contribuer à l'identification des différentes approches et manifestations concrètes de la démocratie alimentaire qui existent aujourd'hui en France, sans imposer de définition au départ et en cherchant au contraire à saisir comment les acteurs de la démocratie alimentaire font des liens éventuels avec d'autres notions telles que la justice alimentaire, la solidarité, etc. Il s'agissait, après l'examen des publications les plus citées, de mieux cerner à l'aide d'entretiens de quelle façon se met en œuvre la démocratie alimentaire aujourd'hui en France.

Le constat formulé au départ, et qui a motivé l'appel à projets de la Fondation Carasso, est que depuis quelques années, un foisonnement d'initiatives se réclame de la notion de démocratie alimentaire, ou sont présentés par des acteurs extérieurs comme tels, mais selon des conceptions différentes et avec des pratiques diverses, en fonction des références mobilisées par les acteurs impliqués, du contexte géographique, politique et social mais aussi de la période à laquelle ils ont commencé à mobiliser cette notion.

La synthèse des lectures et des entretiens menés montre avant tout des convergences sur ce sujet, tant au niveau des composantes principales que des principaux objectifs visés. Ceci n'empêche pas des confusions dans certains textes ou discours. Ceci n'empêche pas non plus une diversité de conceptions, qui se différencient notamment par la nature des démocraties à développer, la relation aux pouvoirs publics et aux acteurs du système agro-industriel à mettre en œuvre, l'articulation entre démocratie alimentaire et justice alimentaire à structurer, le rôle à donner aux circuits courts alimentaires. Cela n'empêche pas, enfin, une diversité d'initiatives, de l'échelle locale à l'échelle nationale, qui prennent trois formes idéal-typiques et se différencient par trois critères minimaux : participation citoyenne, nature des décisions prises en commun, moyens mis en œuvre pour permettre la participation. De manière transversale, la démocratie alimentaire émerge finalement comme un processus multi-niveaux pouvant contribuer à renouveler la démocratie politique, en appuyant celle-ci sur le développement d'une démocratie économique et sociale.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs généraux du projet DEMAÎN ! étaient d'une part d'améliorer notre compréhension des différentes approches de la démocratie alimentaire en France, dans leurs dimensions théoriques et opérationnelles avec et à partir du terrain. D'autre part, il s'agissait d'analyser les dynamiques actuellement en cours dans les territoires, leurs acteurs, les échelles d'action et les dispositifs d'appui disponibles et de questionner leur efficacité, leur capacité à infléchir les systèmes alimentaires vers des systèmes plus durables.

Les objectifs spécifiques étaient :

- produire un **état de l'art bibliographique** du sujet en lien avec la relocalisation de l'alimentation et une cartographie des personnes expertes/ressources
- via des entretiens qualitatifs avec les experts, **proposer une typologie des formes de démocratie alimentaire** liée à la relocalisation de l'alimentation en France, identifier les facteurs clés de succès des initiatives, les zones de progrès et d'innovation
- **construire un cadre d'analyse transdisciplinaire** pour proposer une analyse critique des initiatives et de leurs effets transformatifs (sur les systèmes alimentaires et sur la citoyenneté)
- **tester le cadre d'analyse sur une sélection d'initiatives** et en tirer un outil de pilotage et de suivi pour les porteurs de projet de démocratie alimentaire.

APPROCHE METHODOLOGIQUE GLOBALE

La méthodologie globale du projet Demain ! s'est déclinée en quatre phases successives. Elles sont décrites ci-dessous.

Phase 1 – Etat de l'art

Dans un premier temps, lors de la phase préparatoire, il s'agissait de réaliser une analyse critique de l'existant à travers la mise en commun des connaissances produites par les membres du consortium, un état de l'art bibliographique et une cartographie des personnes expertes/ressources sur la démocratie alimentaire dans les territoires. L'objectif de cette phase était autant d'identifier les formes les plus analysées que de repérer les signaux faibles encore peu documentés, ainsi que les méthodes et indicateurs d'analyse.

Phase 2 – Typologie d'initiatives de démocratie alimentaire et définition de la démocratie alimentaire

La deuxième phase de notre projet a permis la réalisation d'entretiens semi-directifs avec le panel d'experts/ personnes ressources et l'identification d'une première typologie de manifestations de la démocratie alimentaire.

A partir de la cartographie de l'écosystème d'acteurs de la démocratie alimentaire au niveau national, un panel d'experts/ personnes ressources issus de la recherche, du développement ou de la formation, particulièrement pertinents à interroger a été constitué.

Un protocole d'entretien *ad hoc* a été rédigé, afin de pouvoir récolter et décrire les différentes approches de la démocratie alimentaire portées ou observées par les acteurs du panel et capter leurs connaissances méthodologiques et empiriques sur le sujet.

La retranscription et l'analyse de ces entretiens a représenté un apport de fond, à la fois pour l'identification d'une première typologie des différentes formes de manifestations de la démocratie alimentaire et de politiques/outils d'approches participatives, mais également pour poser un premier jet d'une définition commune de la démocratie alimentaire.

Phase 3 – Cadre d'analyse pluridisciplinaire et son test terrain

Dans la troisième étape de notre projet, nous avons cherché à élaborer une version bêta d'un cadre d'analyse des initiatives de démocratie alimentaire. Partant de zéro, nous avons pu, en nous appuyant sur l'état de l'art bibliographique et des entretiens avec les personnes ressources travailler un cadre général de sa visé, son public, etc. Puis, en mettant ces éléments en perspective avec le contenu de l'outil Démomètre - Indice de qualité démocratique développé par Démocratie ouverte, nous avons pu structurer l'outil et poser les indicateurs clés.

Ensuite, cette version bêta a été testée sur le terrain sur une première sélection d'initiatives représentatives de deux des trois types de manifestations identifiés auparavant. L'objectif de ce test était de placer l'outil dans le contexte réel d'utilisation par les destinataires, coordinateurs d'initiatives de démocratie alimentaire. L'objectif était de tirer de cette phase des observations et des pistes d'amélioration pour solidifier le dispositif et en faire un outil de pilotage et de suivi d'initiatives de démocratie alimentaire combinant des indicateurs (dont indicateur de qualité démocratique), des facteurs de succès et des points de vigilance.

Phase 4 – Identification des suites possibles

La quatrième phase du projet a consisté en une prise de recul sur les éléments rassemblés. Ce travail nous a permis d'apporter un regard sur les suites possibles du travail mené. La valorisation publique des résultats obtenus dans le cadre de ce projet se fera a posteriori.

ETAT DE L'ART DE LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE EN FRANCE

ETAT DE L'ART DE LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE EN FRANCE

UNE NOTION ABORDEE DIFFEREMMENT SELON LES DISCIPLINES

Le concept de démocratie alimentaire a fait l'objet de travaux dans différentes disciplines des sciences sociales, abordés avec les chercheurs interviewés. En droit, l'entrée dans le sujet se fait généralement par la sécurité alimentaire ou par le droit à l'alimentation, ce dernier ayant une valeur juridique alors que la démocratie alimentaire n'en a pas. Pour l'une des juristes interviewées, la démocratie « ce n'est pas (...) un mouvement social »², c'est d'abord « la conjonction d'un droit individuel et d'un droit collectif ». L'approche de la démocratie alimentaire se fait alors par des dimensions « individuelles, collectives et politiques ». Même si l'étude du sujet prend un peu plus d'importance en droit ces dernières années, l'alimentation reste, selon elle, un angle mort dans le droit : « il y a une approche par les spécialistes sur le droit de la consommation, une approche par les spécialistes des structures rurales mais la question de l'alimentation en tant que telle est quasiment ignorée des juristes ». En sociologie, la démocratie alimentaire est davantage analysée comme le résultat d'une action collective. Cette action collective part généralement du bas, c'est-à-dire des citoyens. Les sociologues s'intéressent aussi, avec les sciences politiques, à la façon dont ces initiatives cherchent ensuite à mettre cette question à l'agenda politique. En économie, l'approche de la démocratie alimentaire peut s'inscrire dans celle d'Armatya Sen sur les capacités ou bien dans le champ des travaux sur la gouvernance des biens communs ou publics. La démocratie alimentaire commence également à être étudiée en sciences de gestion, à travers l'analyse du fonctionnement et des performances des organisations présentées comme « démocratiques ». En géographie, l'approche des sujets alimentaires se fait généralement par le biais du concept de justice alimentaire, abordée sous l'angle spatial et parfois confondue avec l'idée de démocratie. Selon l'ensemble des chercheurs interviewés, la confusion entre démocratie et justice alimentaire est fréquente, alors que, dans les textes fondateurs de la notion, la démocratie alimentaire est seulement un des leviers possibles de mise en œuvre de la justice alimentaire (Lang, 1998). Une chercheuse en sciences de gestion précise qu'il peut y avoir justice alimentaire sans démocratie, et que la démocratie, selon son organisation, n'entraîne pas forcément la justice alimentaire. C'est d'ailleurs pour cela qu'il lui semble essentiel de traiter ensemble les deux concepts, mais sans les amalgamer. Enfin, plusieurs enquêtés soulignent le besoin que d'autres disciplines se saisissent de ce concept pour l'étudier sous d'autres angles : en mobilisant des historiens, pour développer « une vision temporelle sur l'aspect trajectoire des questions démocratiques », des anthropologues, pour proposer une vision « holistique », des nutritionnistes, pour questionner les effets de la démocratie sous l'angle de la nutrition-santé, etc.

Les chercheurs mettent enfin en avant la nécessité de sortir le sujet « d'un entre-soi (...) militant », tout en redoutant l'effet d'opportunité ou de mode qui pourrait inciter des travaux dévoyant le concept de son sens premier.

² Les textes placés entre guillemets dans ce document correspondent à des extraits de discours retranscrits à partir des interviews.

UNE DEFINITION MINIMALE PARTAGEE

Les interviewés, en particulier les chercheurs, ont commencé par définir la démocratie alimentaire en déclarant qu'elle n'est pas. Ce terme est en effet souvent confondu avec d'autres concepts proches, si bien que cette approche par la négative permet une première clarification : en particulier, la démocratie alimentaire, ce n'est ni la justice alimentaire, ni la souveraineté alimentaire. Ces interviewés ont ensuite souligné le fait que le contexte français donne un sens spécifique au concept et que les initiatives développées par exemple aux Etats-Unis ou au Canada ne seront pas forcément applicables en France, même s'il est possible de s'en inspirer. Ils ont également pointé que la démocratie alimentaire ne concerne pas une partie spécifique de la population mais bien une vocation universelle, qui concerne tous les citoyens. Autrement dit, la démocratie alimentaire ne se limite ni aux personnes en situation de précarité, ni uniquement aux citoyens de nationalité française, elle concerne tous les habitants des territoires, quels que soient leur nationalité, leur âge, leur sexe, leur situation socio-professionnelle, etc.

9

Deux principales dimensions de la démocratie alimentaire ont été mises en avant dans la plupart des entretiens :

- **Reprendre le pouvoir sur le système alimentaire** : « c'est la reprise en main des citoyens sur ce qui détermine leur alimentation » ; la démocratie alimentaire a des visées émancipatrices et de capacitation (*empowerment*) : « la vision de la démocratie alimentaire c'est une vision qui est liée au renforcement du pouvoir d'agir des gens, *l'empowerment*, sur un sujet fondamental, sur un sujet qui est un fait social total » ; les enquêtés s'accordent sur l'enjeu démocratique de « contrôle », par les citoyens, sur les représentants et le fonctionnement des systèmes alimentaires.
- **Décider ensemble du fonctionnement du système alimentaire**³ : « que tout le monde puisse décider collectivement de ce qu'on mange et de comment c'est produit » ; « il n'y a pas de démocratie alimentaire s'il n'y a pas d'inclusion (...) c'est-à-dire qu'on doit donner les moyens à toutes et tous de participer en tenant compte des rapports de domination ».

Les entretiens ont également permis d'identifier plusieurs auteurs cités fréquemment comme des référents sur ce sujet :

- Tim Lang, comme théoricien fondateur du concept ;
- Neva Hassanein, pour une approche par l'action collective ;
- Dominique Paturel, qui est perçue comme celle qui a popularisé le concept en France, en faisant le lien avec l'approche par la justice sociale ;
- François-Collart Dutilleul à travers le programme Lascaux en droit qui a conduit notamment à la proposition d'une exception alimentaire ;
- Yuna Chiffolleau, qui développe une approche de la démocratie alimentaire à partir des circuits courts alimentaires ;
- Magali Ramel, qui s'intéresse à la démocratie alimentaire dans la perspective du droit à l'alimentation.

La plupart des interviewés ont aussi souligné l'évolution du concept et de son application depuis quelques années, avec, notamment, une montée en puissance du terme depuis la mise en œuvre des politiques alimentaires locales et la multiplication des initiatives visant à lutter contre la précarité alimentaire en impliquant les bénéficiaires. Par ces dimensions structurantes de la démocratie alimentaire (participation, droit...), les objectifs sont, pour tous,

³ En ce sens, la démocratie alimentaire se différencie de la souveraineté alimentaire, qui correspond au droit des peuples à décider de qui les nourrit et comment (Via Campesina, 2003). Par la démocratie alimentaire, les citoyens interviennent dans les décisions concernant le fonctionnement des systèmes qui les nourrissent.

de développer un système alimentaire plus juste et plus durable et, pour beaucoup, de contribuer à un renouveau de la démocratie politique.

Pour plusieurs des enquêtés, néanmoins, la définition de la démocratie alimentaire doit pouvoir être complétée ou déclinée selon les situations, à partir d'une définition minimale partagée. Pour l'un des chercheurs interviewés, par exemple, il semble intéressant de « concevoir une base théorique ou conceptuelle » de la démocratie alimentaire, qui puisse « faire consensus, avec un certain nombre de balises communes » et ensuite, une « application territoriale » avec des « marges de manœuvre » et une souplesse dans l'application pour que « les gens puissent se l'approprier ». Un autre chercheur pense le concept en trois strates : un niveau idéal ou théorique où l'on retrouve les éléments de la démocratie de manière générale, « par exemple les droits de l'Homme » ; un niveau matériel qui permet de répondre à la question « du droit d'accès », c'est-à-dire le niveau des politiques publiques qui « rendent abondant ce qui est rare » autrement dit soutiennent le développement de l'agriculture de qualité, biologique, pour une alimentation de qualité pour tous ; enfin, un niveau organisationnel qui est le cœur de la démocratie pour lui, c'est-à-dire la manière dont le pouvoir est redistribué « aux mangeurs » à différentes échelles. Définir la démocratie alimentaire selon ces trois strates permet selon lui de s'adapter aux « cultures politiques locales ». En effet, sur un sujet aussi complexe, plusieurs enquêtés défendent le fait que l'adaptation au contexte et aux spécificités territoriales donne d'autant plus de chances d'être accaparé, d'être approprié et d'être participatif sur ce sujet. Par contre, pour plusieurs interviewés, toute initiative de démocratie alimentaire, locale ou non, doit ensuite rentrer « dans la machine de l'Etat de droit, passer par les voies de la démocratie formelle, le parlement ».

LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE COMME CHAMP D'APPLICATION ET DE CONSTRUCTION DE LA DEMOCRATIE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

Pour la plupart des interviewés, la démocratie alimentaire est une porte d'entrée pour faire de la démocratie d'une manière générale. Ainsi, aux racines de la démocratie alimentaire, se déploient des méthodes de démocratie politique. Pour un juriste, la démocratie alimentaire « c'est une démocratie pour l'alimentation et par l'alimentation », c'est donc à la fois « un objectif et un moyen. Un moyen de réhabiliter la démocratie au sens politique, au sens premier ». Un membre d'une initiative citoyenne souligne que pour elle « l'alimentation c'est un prétexte pour construire une vraie démocratie » en France, comme d'autres thématiques ont pu l'être dans d'autres sociétés. Selon un chercheur en sciences politiques, l'alimentation aurait toujours été un sujet politique et une « question d'organisation politique du territoire ».

11

Au-delà des dispositions formelles, la démocratie alimentaire doit, selon une personne interviewée, trouver ses racines « dans l'histoire de la compréhension des luttes sociales et la mettre au service de la situation dans laquelle on est aujourd'hui comme mémoire et en reconnexion à celle-ci ». Penser la démocratie alimentaire, c'est réfléchir à une démocratie politique qui développe à la fois la démocratie économique et la démocratie sociale. La démocratie économique consiste à reprendre le pouvoir sur l'économie, c'est-à-dire à se réapproprier la gestion des richesses produites en tant que travailleur pour les orienter dans des domaines comme la santé ou les systèmes alimentaires. A cela s'ajoute le fait d'agir également sur la démocratie sociale pour faire démocratie alimentaire, en veillant à donner à tous les citoyens la possibilité et la capacité de participer à cette réappropriation de la gestion des richesses.

Plusieurs interviewés ont rappelé que la démocratie en France renvoie à un cadre formel précis avec une mécanique générale représentative et une prise de décision légitime qui passe par les voies du gouvernement, du parlement et doit correspondre à la Constitution. Ainsi, pour eux, il est primordial d'inscrire la démocratie alimentaire dans cette démocratie formelle pour pouvoir la mettre en place. La démocratie alimentaire implique toutefois une participation plus directe du citoyen, en lien notamment avec la montée des mécaniques participatives depuis les années 1990 : pour certains, l'enjeu est alors de compléter la démocratie représentative par la démocratie participative ou directe, pour d'autres, il est aussi ou plus important de revaloriser le rôle des corps intermédiaires (syndicats, organisation collectives, associations, etc.), aujourd'hui « méprisés ».

Pour de nombreux enquêtés, l'une des composantes fondamentales de la démocratie à appliquer en démocratie alimentaire est la possibilité de contre-pouvoirs. Sans contre-pouvoir, précise une personne interviewée, « il n'existe pas de discussion donc pas de démocratie ». Ainsi, le socle de la démocratie, qui doit aussi être celui de la démocratie alimentaire selon une économiste, est « le débat et la capacité à animer des espaces de débats » en incluant directement les usagers pour « co-définir les problèmes publics », c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de démocratie alimentaire sans les usagers et avant qu'ils soient impliqués. Pour un membre d'une initiative citoyenne, il est également fondamental de « ne surtout pas avoir une stratégie d'éviction du débat autour de controverses », qui doit être au cœur du processus démocratique. La question des controverses doit de fait être pensée dès la phase d'apprentissage collective dans une assemblée « pour montrer qu'il n'y a pas d'idées arrêtées, pas de vision dogmatique ». Cela peut alors donner « une vraie puissance démocratique » au processus puisque « le choix est complet et en même temps ça dédramatise, ça facilite la prise de parole et ça permet à chacun de montrer qu'il s'agit d'une pensée très complexe ». Cela permet à la fois de ne pas occulter des aspects du sujet ou des débats, tout en saisissant que « les points de vue contradictoires sont les bienvenus ». Pour elle, ce rapport à la controverse doit être un élément constitutif de la démocratie alimentaire, car cela participe à « œuvrer ensemble à trouver un consensus, un intérêt supérieur commun ».

Enfin, une économiste cite les travaux d'Elinor Ostrom pour définir les trois types de règles essentielles en démocratie, à appliquer en démocratie alimentaire :

- « Les règles opérationnelles, c'est-à-dire qui va faire quoi, qu'est-ce que c'est la ressource commune qu'on aimerait faire avec les objets qu'on a en commun,
- Le deuxième niveau, qui est les règles : qui a le droit de les fixer, quelles sont les règles de fixation des règles, est-ce qu'on va faire une assemblée générale, est ce que ça va être un sous-groupe de personnes, des élections, etc.
- Et enfin, la possibilité de réviser le but même pour lequel on est ensemble. C'est-à-dire la possibilité de réviser les règles constitutionnelles ».

A ces fondements démocratiques à mettre en œuvre dans la démocratie alimentaire, s'ajoute maintenant la question de leur mise en application, notamment dans sa capacité à inclure toutes les personnes concernées et à organiser leur participation pour la prise de décision.

UNE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE PLUS OU MOINS INCLUSIVE

L'enjeu de démocratie alimentaire amène à questionner comment, dans les faits, il est possible de mobiliser et de permettre à chacun de participer selon sa volonté et ses moyens pour une reprise collective du pouvoir sur les systèmes alimentaires. Cette perspective inclusive amène les interviewés à intégrer la notion de « citoyenneté alimentaire » dans la démocratie alimentaire, dans le sens où un régime démocratique implique, comme le signale un géographe, « d'avoir des droits, d'avoir accès aux décisions concernant les systèmes alimentaires ». Parler d'inclusion met aussi en lumière le fait de ne pas contraindre la participation et de la penser volontaire. L'une des manières d'inclure une grande diversité d'acteurs, selon certains interviewés, est de conjuguer simultanément les temps de réflexion, plus théoriques, et les actions concrètes pour que chacun se reconnaisse et s'implique dans ce qui le met à son aise.

13

La question de l'inclusion amène à interroger en particulier la place des personnes en situation de précarité dans la démocratie alimentaire. Pour une sociologue, il est primordial de « construire cette démocratie alimentaire à partir des personnes concernées, notamment les plus précaires qui sont aussi les plus invisibles, les plus exclus de la sphère publique et du débat politique ». Pour d'autres, parler d'inclusion d'un certain type de participants, c'est déjà les considérer différemment et stigmatiser, il faut penser des processus « qui n'impliqueraient pas qu'on se pose la question de l'inclusion ». Il faudrait faire en sorte de les impliquer comme tout public, et de prêter une attention à tous. Pour un juriste, comme pour tout public, l'enjeu est d'arriver à mobiliser sans contraindre ni contrôler. Pour cela, il souligne l'importance de partir du quotidien parce que « quand on est dans ces situations-là, d'abord, on n'a pas forcément envie de parler ou de se montrer », l'implication est favorisée par la relation interpersonnelle, pour commencer « en petit comité » et dans un temps long « parce qu'on demande d'intervenir dans un processus sociopolitique à des gens qui sont dans des situations socio-économiques terrifiantes ». Il pense d'ailleurs que ce mode opératoire est valable pour tous les citoyens qui sont généralement peu impliqués dans les assemblées alimentaires actuelles de type *Projet Alimentaire Territorial*. La relation de proximité et l'établissement progressif d'un langage commun semblent être un ciment de la mobilisation.

Sur la question de l'inclusion, le sujet des « grands absents » des processus participatifs sur l'alimentation a été régulièrement abordé : les acteurs de la grande distribution, parfois certains producteurs, et le secteur de l'économie privée de manière générale. Pour certains, il faut pouvoir impliquer les acteurs de la grande distribution, parce qu'aujourd'hui cela représente encore « 80% des achats en France », pour d'autres, il faut faire sans car leurs logiques de fonctionnement sont contraires à la définition et aux principes de la démocratie alimentaire. Les raisons de leur absence, selon plusieurs enquêtés, sont liées au fait que ces acteurs répondent à des logiques propres d'implantation commerciale indépendantes de l'intérêt du territoire concerné. A cela s'ajoutent le manque de transparence dans les processus de transformation et de distribution des aliments, un « déficit démocratique » dans leur fonctionnement, et la promotion d'un système agro-industriel qui est souvent remis en question dans les assemblées de type conseils locaux de l'alimentation. Pour certains, toutefois, dialoguer avec eux permettrait de changer certaines pratiques et de favoriser le fait que « tous ces acteurs-là sont tout à fait capables de s'adapter comme les autres ». Enfin pour d'autres, vouloir toujours rassembler tous les acteurs à tout prix dans une dynamique participative n'est pas un facteur qui rend en soi le processus plus fonctionnel, plus démocratique. Ainsi, selon certains, l'injonction participative n'apporte pas toujours de la démocratie et il peut y avoir une démocratie formelle sans l'implication de tous. Dans tous les cas, inclure tous les acteurs dans un mécanisme participatif reste « un idéal » pour beaucoup.

Les producteurs, notamment ceux qui font du non-alimentaire (énergies renouvelables, colza pour l'industrie, semences, etc.), sont aussi considérés comme grands absents car « ils ne se sentent pas concernés » par ces sujets. Pour un géographe, il serait intéressant de se focaliser

un peu plus sur le volet « précarité agricole » qui est parfois « complètement oublié » alors que ces acteurs « sont un peu à la base » de la démocratie alimentaire : leur situation témoigne de leur perte de contrôle sur le système alimentaire. Pour d'autres, il y a une réelle nécessité à mobiliser les « riches locaux », autrement dit « les médecins, des propriétaires fonciers historiques, ceux qui font de l'aménagement, qui sont autour de l'immobilier et de tout ce réseau-là, qui vendent de la terre pour loger ». Il y a un réel intérêt selon des enquêtés à mobiliser les acteurs de l'économie résidentielle dans la démocratie alimentaire autour de l'idée de « partage », pour remettre en cause une activité qui consiste à créer des espaces, des logements qui entraînent le clivage des catégories socio-professionnelles. Pour un géographe, toutefois, dans les faits, le type de profil qu'on trouve en majorité dans les initiatives de démocratie alimentaire sont « d'un côté, des militants, dont des classes moyennes, qui elles-mêmes, sont quand même en voie de paupérisation, et de l'autre côté des gens précaires qui vont de la personne migrante sans papiers à la rue pour prendre le pire, à quelqu'un qui est bénéficiaire du RSA ou un jeune étudiant qui a une bourse insuffisante ». Quels que soient les acteurs inclus dans les initiatives, les interviewés ont souligné l'importance d'observer comment ils participent et interviennent dans la prise de décisions.

FACTEURS CLES DE SUCCEES DES INITIATIVES, LES ZONES DE PROGRES ET D'INNOVATION

FACTEURS CLES DE SUCCES DES INITIATIVES, LES ZONES DE PROGRES ET D'INNOVATION

LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION CRITIQUE

Pour une sociologue, il existe deux voies de participation citoyenne en démocratie alimentaire : par le dispositif institutionnel ou par le processus collectif local. Dans les deux cas, il s'agit alors de voir « comment le processus démocratique est inclusif ou ouvert, réellement décisionnaire, c'est-à-dire associé à des vraies décisions et pas simplement 'je réunis les gens ou je les fais participer pour des choses pas importantes'. Se demander aussi si la démocratie est préparée ». Dans cette optique, elle s'appuie sur les travaux d'Erhard Friedberg, en sociologie des organisations (Friedberg, 1972), pour différencier :

- « Une participation critique où les gens ont réellement la capacité de participer, c'est-à-dire qu'ils comprennent de quoi il s'agit, ils savent l'impact possible de leur décision, donc ils ont une capacité critique vis-à-vis des décisions qui peuvent être proposées ».
- D'une « participation par assimilation, où l'on réunit des gens qui sont représentatifs de telle et telle catégorie, sans vérifier qu'ils comprennent ce dont on parle ni les informer de ce à quoi vont servir les décisions, donc ils ne participent pas vraiment ».

De nombreux entretiens pointent en effet que mettre en place une mécanique participative n'implique pas en soi un processus démocratique. Ces processus sont des « exercices complexes » à mettre en place car le secteur des systèmes alimentaires est l'un de ceux où « il y a le moins de démocratie », et les mécaniques participatives locales sont généralement « sur des fonctionnements qui sont très peu démocratiques ». Ainsi, il faut pouvoir à la fois déterminer les parties prenantes, construire les piliers du processus avec eux, obtenir les fonds suffisants à son fonctionnement, tout en établissant une relation avec les pouvoirs publics impliqués pour donner une marge de manœuvre suffisante aux participants, dans un contexte où, souvent, le pouvoir public « qui a la compétence pour décider a envie de contrôler la situation, donc il a envie que la question soit posée d'une certaine manière, que les gens donnent un avis, puis il décidera après ». L'écueil principal est de mettre en place un collectif qui ne « serve qu'à donner un avis » ou à « cautionner des décisions déjà prises sur des sujets qui n'intéressent personne ». Une des personnes interrogées souligne que le déficit démocratique est aussi lié au fait que les citoyens se sont déchargés, ont délégué la prise de décision « et même la réflexion » sur ces sujets. La démocratie alimentaire pourrait être un moyen de se réapproprier cette réflexion dans un « nouveau démocratique ».

Ainsi, pour une mécanique de participation réellement démocratique, il faut selon plusieurs enquêtés que les participants puissent tout d'abord « déterminer les questions qu'ils veulent se poser ». Pour la plupart des enquêtés, les démarches de démocratie alimentaire doivent se faire en « co-construction » dès les prémices de l'initiative. Il ne faut pas que l'initiateur ait « déjà lancé quelques actions » avant d'impliquer d'autres acteurs dans le processus. Les participants doivent ainsi pouvoir être accompagnés par une « expertise sous des formes qui leur permettent de rester indépendants et ils doivent avoir une idée de ce à quoi va servir leur travail ». Dans tous les cas, l'autorité publique qui a compétence doit être liée au collectif « par l'avis ». Dans ce sens, si l'autorité ne souhaite pas suivre l'avis émis par le collectif, « elle ne fait rien », et dans le cas où elle prend une décision, elle ne doit pas être contraire à l'avis donné. Ensuite, cette participation doit se faire dans des processus « collectifs plutôt qu'individuels » car la dimension individuelle est insuffisante pour faire démocratie. L'enjeu est toutefois de la faciliter en pratique : ainsi, dans plusieurs initiatives, les participants sont défrayés pour leur temps d'implication, et des systèmes de garde d'enfants sont parfois mis en place pour essayer de faciliter la participation du plus grand nombre.

Dans la plupart des entretiens, l'information et l'éducation des mangeurs – qui ne réduisent pas aux consommateurs – pour mettre en place une démocratie alimentaire apparaissent comme l'un des piliers de sa réalisation concrète car nécessaire pour prendre des décisions en connaissance de cause. Chaque individu doit pouvoir bénéficier d'un « droit d'accès aux informations qu'il estime nécessaire », sauf qu'aujourd'hui, pour les consommateurs, elles se limitent généralement à « une étiquette de 5 cm² » pour les produits alimentaires. Ainsi, plus que de donner un accès à l'information, la plupart des enquêtés prouvent un accès à la connaissance sur les systèmes alimentaires car pour pouvoir analyser, donner son avis, il faut avant tout pouvoir comprendre. S'ajoute ainsi un enjeu d'éducation intergénérationnel sur les sujets alimentaires, à construire dans un environnement de « confiance » selon les enquêtés. Cette confiance n'est possible que par des relations interpersonnelles fortes et un temps de formation. Dans cette perspective, plusieurs formes de pédagogie sont proposées pour diffuser et véhiculer cette information, dans le but de construire une démocratie alimentaire.

Chaque démarche de démocratie alimentaire doit pouvoir proposer une phase d'apprentissage collectif dans une nécessité « de se former » sur les enjeux liés aux systèmes alimentaires « en termes de politiques publiques, de recherche, au niveau des acteurs professionnels et pas seulement sur l'aspect citoyen et personnel ». En effet, la méconnaissance des sujets liés à l'alimentation est assez générale : « y compris même les gens assez éduqués des fois sont un peu à côté de la plaque ». Un temps d'apprentissage est nécessaire pour monter en compétences, forger le collectif et permettre une inclusion de tous plus facilement, car tout le monde reçoit la même connaissance sur ce sujet. D'ailleurs, de nombreux enquêtés font part du fait que les connaissances mobilisées par la suite dans les débats sont souvent celles apprises en commun et pas forcément celles liées à un capital culturel personnel antérieur. Une personne de la recherche interviewée relève tout de même que pour éviter d'engendrer de nouveaux rapports de domination, il faut rassembler des personnes « qui sont un peu à niveau équivalent » sinon cela pourrait engendrer « une forme de contrôle social ». Pour une autre, les démarches et modèles d'action doivent aussi être adaptés au type de participants et à l'endroit géographique où l'initiative se développe. Cette phase d'apprentissage permet alors de « construire une connaissance de cause commune ».

En ce qui concerne la transmission de la connaissance, un membre d'une initiative citoyenne déclare mobiliser deux types de pédagogies : une pédagogie dite d'experts « qui savent et qui transmettent » et une pédagogie qui s'appuie sur des pionniers du sujet « qui ont ouvert la voie et montré que c'était possible ». Pour lui, il est nécessaire de combiner ces deux pédagogies dites de l'exemple et de l'échange. Pour d'autres, il est également primordial de se nourrir « d'autres pensées de lutte et d'émancipation », notamment des luttes ouvrières et de recourir à des méthodes d'éducation populaire. Plusieurs enquêtés mentionnent aussi la méthode de backcasting qui consiste à demander aux personnes impliquées de formuler un « cap idéal » pour le système alimentaire concerné avant de formuler des mesures opérationnelles.

La participation permet de pratiquer la démocratie, d'exercer un droit d'accès, un droit à pouvoir, une capacité à débattre, discuter et décider, et de permettre un processus d'empowerment pour chaque individu impliqué. Certains interviewés pointent toutefois que c'est aussi un droit de ne pas vouloir s'informer ou s'intéresser aux sujets alimentaires. Pour un chercheur en sciences politiques, ces personnes « font certainement d'autres choses pour la société », même si pour une économiste, cela fait de ces individus « par défaut des opprimés ». De plus, pour certains interviewés, l'asymétrie de compétences restera toujours présente dans les assemblées participatives : « on n'a pas tous les mêmes dotations en capitaux, et donc il y a quand même des rapports de pouvoir, des rapports de force et je trouve que c'est un angle qui n'est pas abordé dans les questions démocratiques ». Enfin pour certains, la décision finale reviendra toujours aux pouvoirs publics, car ce sont eux qui ont la compétence formelle sur le sujet abordé en assemblée. Ceci amène à questionner plus directement le rapport entre démocratie alimentaire et pouvoirs public.

FAIRE AVEC OU SANS LES POUVOIRS PUBLICS

La question du rapport aux pouvoirs publics est un sujet qui a été régulièrement abordé dans les entretiens, avec des divergences. Dans la majorité des cas, les pouvoirs publics sont perçus comme ayant un rôle clé. Certains pensent leurs rôles comme celui d'insuffler les initiatives, avec une responsabilité de répondre à un besoin local et de résoudre des problèmes dans une optique de « bien commun ». Pour d'autres, les pouvoirs publics s'emparent de sujets lorsqu'ils sont « porteurs politiquement ». Dans tous les cas, même si la collectivité peut porter une initiative, ou être guide dans la conduite des actions, elle doit laisser une marge de manœuvre aux participants dans la fabrique et la mise en œuvre du processus. Ainsi dans les mécaniques participatives, leur rôle ne doit pas être « trop dirigiste » ni trop descendant. Pour plusieurs enquêtés, le rôle des pouvoirs publics est notamment « d'octroyer un pouvoir délibératif à des citoyens dans un cadre pour répondre à un enjeu ». Que la collectivité soit porteuse ou motrice, elle constitue alors « un gage de légitimité et d'acceptabilité important » puisque porté par des personnes « élues dans un bol démocratique officiel, validé ». Pour d'autres, le rôle principal des pouvoirs publics est à l'échelle nationale et en particulier de prendre des dispositions pour « inscrire le droit à l'alimentation dans la norme nationale ».

18

Selon un géographe, la démocratie alimentaire consiste à la fois à créer un environnement favorable aux initiatives citoyennes et à réorienter les politiques publiques en fonction de l'exigence des habitants, et de leurs besoins. Il s'agit alors par exemple, pour tenir compte de la diversité des attentes, « d'aider à développer des systèmes alternatifs plutôt que de consolider la grande distribution » selon un membre d'une entreprise à gouvernance partagée. A cela s'ajoute un rôle d'aménageur, c'est-à-dire « créer des infrastructures » pour des démarches autres que « la grande distribution, les grands entrepôts, la logistique par la route », relevant « plutôt du train, des péniches et du transport fluvial ». Mettre en place de nouveaux aménagements revient à remettre « en question l'organisation même économique et sociale du pays ».

Pour plusieurs interviewés, le rôle des pouvoirs publics est primordial car les initiatives citoyennes seules ne pourront pas faire changer tout le système. Les pouvoirs publics doivent cependant puiser leur inspiration dans ces initiatives pour guider « leurs valeurs et leur vision ». Il s'agit alors de « ressourcer la démocratie représentative » en l'appuyant davantage sur les attentes, les besoins et les propositions des habitants.

La démocratie alimentaire peut finalement s'appuyer sur des mouvements complémentaires : des pouvoirs publics qui impulsent les initiatives en créant directement le dispositif de participation ou bien un terreau fertile et des aménagements adaptés pour laisser les initiatives se déployer en souplesse ; des initiatives qui partent

« de mouvements citoyens », sont « portés par les gens concernés » et embarquent ensuite les pouvoirs publics. Ceux qui défendent l'idée que les dispositifs partent « d'en bas » y associent l'enjeu de « lutter contre toutes les dominations qui traversent le sujet de l'alimentation » et la revendication d'un droit à l'expérimentation.

Globalement, la vision qui ressort de la plupart des entretiens est que des initiatives fleurissent d'en bas, en portant une vision d'avenir, mais que dans le système politique actuel, elles ont besoin des pouvoirs publics et du système représentatif pour donner de la force et de l'ampleur à ces mouvements, et pourquoi pas les faire passer dans le système législatif. Ainsi, le rôle des pouvoirs publics est tout d'abord perçu comme celui de faciliter la mise en place des initiatives et de soutenir y compris financièrement ces actions et processus collectifs dans les territoires pour permettre une démocratie alimentaire à cette échelle. Pour un membre d'une initiative citoyenne, l'Etat et les pouvoirs publics pourraient en effet intervenir de façon financière pour

« favoriser la participation dans un vrai processus de convention citoyenne » en « rémunérant les gens pour leur travail ». Cela donnerait la possibilité à tous de participer, et permettrait la reconnaissance d'« un droit à l'expérimentation plus concret et plus réel ».

L'expression d'un droit à l'expérimentation repose sur le fait que la démocratie alimentaire est « l'occasion de tester pour la première fois une vraie démocratie participative dans nos sociétés. Ce qu'on n'a jamais réussi à faire vraiment, c'est une injonction sur laquelle on revient depuis vingt ans et depuis Porto Allegre ». Dans cette perspective, les pouvoirs publics sont perçus comme des « médiateurs », des facilitateurs plutôt que des meneurs. Pour plusieurs personnes, ils ont la responsabilité de « mettre en place les conditions nécessaires à la démocratie alimentaire », « ils ne sont pas là pour nous expliquer ce qu'est une alimentation de qualité » précise un membre d'une initiative citoyenne. Ils doivent être des « alliés », des soutiens à des « démarches un peu hybrides ». Pour d'autres, il faut mettre en place « des instances indépendantes pour garantir une vraie liberté, une vraie autonomie dans le processus démocratique » pour une « vraie séparation des pouvoirs » ainsi que l'instauration d'un « vrai rapport de force » et les décisions doivent revenir « aux premiers concernés ». Cela passe, pour certains, par le besoin de recrutement de salariés sur ces sujets, plutôt que des délégations politiques car les élus doivent gérer différents sujets à la fois et manquent de temps. Les personnes politiques peuvent ensuite faire « tout le travail de mise en application et de mise en œuvre des décisions qui ont été prises » dans la même veine (peu concrétisée toutefois) que les conventions citoyennes. Dans cette perspective, plusieurs enquêtés soulignent le fait que les pouvoirs publics ont la responsabilité de « soutenir la décentralisation de la réflexion alimentaire, avec des soutiens économiques ».

La création de ces espaces pose concrètement la possibilité de l'expérimentation, qui apparaît comme un besoin puisque qu'il faut pouvoir tester la démocratie alimentaire, dans un rapport à l'espace-temps différent de celui des mandats politiques. Ce besoin se confronte au fonctionnement des collectivités dont le temps est soumis à des logiques de mandats électoraux et cycles budgétaires qui contraignent la mise en place d'actions dans un temps réduit. Le temps long semble nécessaire pour aller dans la direction de cette « utopie transformatrice » qu'est la démocratie alimentaire.

Dans la relation aux pouvoirs publics, les craintes principales des enquêtés sont que « les pouvoirs publics institutionnalisent trop » la démocratie alimentaire, autrement dit, qu'il soit difficile de les dépasser, d'impliquer les citoyens et de « sortir des routines de la consultation classique ».

A cela s'ajoute la crainte d'un concept qui, repris en politique, soit potentiellement dévoyé. Une chercheuse constate des approches « assez technicistes », d'autres qui sont « beaucoup plus politiques et militantes » ou bien « se revendiquent plus de la recherche, de l'expérimentation avec un cadre scientifique ». Comme la plupart des enquêtés, elle perçoit la démocratie alimentaire comme un concept dont les approches et définitions peuvent varier au risque de perdre son sens initial. Ainsi, pour elle, ce concept « va être mis à toutes les sauces » et on va retrouver « dans ce mouvement de démocratie alimentaire, toutes les tendances qu'on peut avoir habituellement sur les dynamiques de changement social et qui risquent de dénaturer le concept ». D'autres craignent une « récupération politique » avec « une vision plus édulcorée des choses » par rapport aux initiatives lancées sur la base de ce concept.

Face à ces risques, et à la difficile prise d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics, certains enquêtés ont décidé d'agir sans eux. Pour un géographe, le rapport aux pouvoirs publics en France est souvent paradoxal : « on attend beaucoup de la puissance publique, de l'Etat, jusqu'aux collectivités territoriales locales, et en même temps, il y a un désir de faire sans, de pouvoir faire à côté et du coup un regard assez critique là-dedans ». Ce désir de « faire sans » est motivé par la volonté d'une autonomie dans les modes de faire, une autonomie politique, la crainte de mécanismes trop descendants, mais aussi, dans certains territoires, par obligation, car les pouvoirs publics ne souhaitent pas discuter ou coopérer sur ces sujets. C'est le cas de certaines initiatives citoyennes mais aussi d'entreprises à gouvernance partagée. La « posture des élus est fondamentale » dans le fait d'inscrire des démarches de démocratie alimentaire en lien ou non

avec les élus territoriaux.

En tout cas, un membre d'une entreprise à gouvernance partagée conclut qu'il est « difficile de trouver des structures qui permettent de faire fonctionner ensemble citoyens et institutions ». Pour lui, agir en dehors des pouvoirs publics est un moyen de s'impliquer de manière autonome et « de ne pas désespérer » dans le système actuel : « les citoyens ne sont pas obligés d'attendre que ce soit les pouvoirs publics qui se saisissent de ces sujets, on peut aussi en tant que citoyen directement s'engager ».

Concernant le rôle des pouvoirs publics dans le développement de la démocratie alimentaire, un élu interviewé rappelle que seul l'Etat détient la compétence alimentaire. Pour plusieurs enquêtés, il n'existe pas de « vraie politique alimentaire », ce qui crée un « vide juridique » à ce sujet, dont le « seul ersatz symboliquement sont les projets alimentaires territoriaux » avec la Loi d'Avenir agricole de 2014. Ainsi, au niveau des territoires, elle est mobilisée par fragments. Pour un géographe, cette situation est le résultat d'un « héritage de sectorisation » des politiques publiques, mais aussi des espaces entre le rural, l'urbain, le périurbain, les sujets comme l'agriculture ou l'alimentation ayant été cantonnés aux espaces ruraux. Ce « cloisonnement de la pensée en silo dans la politique publique » serait non seulement un frein à « penser les choses de manière systémique » mais aussi l'un des facteurs du fait « que les gens ne font pas le lien entre le produit qu'ils achètent au supermarché et la personne qui l'a produit », ils ont perdu le contrôle, sur leur alimentation comme sur les systèmes alimentaires. Pour d'autres, la pensée en silo vient aussi du « millefeuille » français : « il y a énormément d'acteurs institutionnels qui ont un bout de compétence et ça fait très rapidement beaucoup de gens à mettre autour de la table », ce qui est perçu à la fois comme un atout et un frein.

Dans la perspective de pouvoirs publics porteurs de démocratie alimentaire, un géographe souligne l'importance d'adapter les métiers de la fonction publique, notamment dans les collectivités territoriales à ce nouvel enjeu. Pour un élu, il est important d'agir sur l'alimentation à différentes échelles car « chacun peut se dimensionner sur ses spécificités ». Cela peut fonctionner à la condition d'établir une coopération et non de la concurrence. Pour lui, il est important d'articuler les différents niveaux d'organisation, notamment dans la construction de PAT à différentes échelles pour créer une complémentarité sur un même domaine. Les financements et projets sur l'alimentation étant assez récents et encore « flous », cela a causé « beaucoup de guéguerres dans les territoires » selon lui, au détriment d'une plus grande implication citoyenne.

Pour certains, il est important que cette compétence reste distribuée entre plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour une complémentarité et plus de liberté d'agir à chaque échelon. L'avantage de cette situation est que « n'importe quelle institution peut s'en emparer (...) puisque c'est une compétence facultative » et autorisée également par la clause de compétence générale des communes. En ce sens, l'éclatement, ou la non existence formelle d'une compétence alimentaire, permettrait plus de marge en manœuvre à tous les niveaux d'administration politique et un droit à l'expérimentation. Pour d'autres, l'état actuel de l'organisation des compétences et la non reconnaissance d'une compétence alimentaire ne sont pas adaptés pour traiter le sujet de l'alimentation de manière systémique : il faut avoir recours à de nombreux interlocuteurs pour être capable de traiter tous les aspects du sujet (« politique alimentaire, politique sociale, cohésion sociale, politique de la ville, politique agricole, etc. »). Certains enquêtés ne pensent pas cela comme un frein du moment où des acteurs « aux casquettes multiples », multipositionnés, peuvent faire le lien entre différents domaines.

Ensuite, si une compétence alimentaire est formalisée, à quel échelon politique l'octroyer ? Pour certains c'est l'échelle des « communautés intermédiaires » (EPCI) qui serait adaptée, ou celle des territoires de projets. Pour d'autres, si, comme le souligne un membre d'une initiative citoyenne, « l'alimentation est la bonne entrée pour avoir une politique cohérente à l'échelle d'un territoire », il faut ensuite rapidement « remonter le champ des compétences » afin de mettre en place des projets à dimension départementale ou régionale. Ceci amène à penser le déploiement d'une démocratie alimentaire à différentes échelles.

UNE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE MULTI-NIVEAUX

La majorité des enquêtés, surtout parmi les chercheurs, n'indiquent pas d'échelle idéale pour le déploiement de la démocratie alimentaire, mais plutôt un emboîtement multi-scalaire, en tout cas dans la période actuelle. Globalement, l'utilité du niveau local est de « définir une offre alimentaire adaptée à un territoire de vie ».

Dans ce premier espace micro, à l'échelle des quartiers ou des structures, s'observent déjà différents degrés d'implication :

- Il s'agit à cette échelle de « donner de son temps, et quand on donne de son temps, on discute aussi » ;
- Ensuite on a « les organisations en commission, où les gens peuvent venir à des réunions, donner leur avis, orienter un peu les activités de la structure » ;
- Enfin, on a le « niveau gouvernance » : « comment je m'implique potentiellement dans un conseil d'administration où là, pour le coup, j'ai un pouvoir de décision, un pouvoir d'orienter le projet comme je l'entends ».

Ensuite se fait « une passerelle entre ces espaces de gouvernance à l'échelle locale des quartiers ou des structures, et des espaces plus institutionnels », autrement dit vers un niveau méso :

- Ici, « des collectifs d'habitants qui se montent autour de ces sujets-là vont pouvoir interpeller les politiques locales au moins sur des enjeux liés à l'alimentation, liés à l'agriculture, au paysage alimentaire de leur quartier par exemple » ;
- Ou bien, c'est « comment des gens vont avoir envie d'aller dans des instances proposées par les institutions ».

Enfin on arrive à l'échelle macro : « tout ce qui est politique publique nationale et européenne qui impacte énormément le volet solidarité alimentaire et le volet production, agriculture, système alimentaire » :

- L'échelle nationale : à cette échelle s'opère, selon un géographe, « un piochage » des élus nationaux parmi les initiatives locales pour élaborer des lois, comme cela a pu l'être dans le cadre des PAT. A cette échelle, il mentionne l'importance d'acteurs relais, présents à la fois localement et à l'échelle nationale (députés, producteurs investis dans des associations nationales) pour permettre aux innovations d'évoluer en rhizomes et créer des interactions entre échelles. Il ajoute le besoin d'apporter de la reconnaissance à ceux qui sont à l'origine des innovations.
- L'échelle européenne a beaucoup d'incidences sur les systèmes alimentaires des bassins de vie, notamment avec le pilotage de la Politique agricole commune (PAC) qui a des impacts « à des échelles très fines ». La difficulté est qu'actuellement cette échelle de démocratie représentative, comme l'échelle nationale, ne permettent pas d'avoir de prise directe sur les systèmes alimentaires. De plus, « les groupes de pressions sont là », ce qui peut « biaiser » les processus démocratiques.
- L'échelle internationale : pour les juristes essentiellement, cette échelle est très importante, notamment en lien avec l'entrée par les droits de l'Homme, car « on part de principes universels à respecter, à appliquer et qui sont dans cet aller-retour permanent entre ce qui est le niveau le plus singulier, des bassins et de vie et ce qui va être global. En plus, les enjeux agricoles et alimentaires sont dans une organisation sociale et politique qui embrasse tous les champs et qui intrigue différentes échelles ».

L'échelle des bassins de vie revient de façon récurrente comme espace adéquat pour commencer à appliquer la démocratie alimentaire. Cette échelle permet d'être dans « les réalités de vie » plutôt que dans les découpages administratifs. Pour un géographe, les bassins de vie sont à minima « des intercommunalités pour pouvoir avoir un champ de compétences et pouvoir travailler plein de questions qui sont sous-jacentes à la démocratie alimentaire ».

Par contre, les métropoles sont perçues comme trop vastes car « à cette échelle, on perd le contrôle d'une partie des flux alimentaires » mais en même temps, « elles sont en train de gagner en compétences pour aborder ces questions de démocratie alimentaire ». D'autres interviewés privilégient l'échelle des « groupes locaux » d'action collective pour commencer à construire la démocratie alimentaire, avec l'objectif de fédérer les groupes locaux pour porter des revendications à l'échelle nationale.

L'échelle de laquelle partir pour mettre en œuvre la démocratie alimentaire semble être celle des bassins de vie mais la démocratie alimentaire ne doit pas s'y limiter. Elle doit se déployer dans un emboîtement des échelles avec un « effet papillon » pour qu'il y ait des impacts sur tous les territoires et à l'échelle nationale, voire internationale. Tous les enquêtés parlent d'assemblage, d'emboîtement, d'articulations, et mêmes de rhizomes, et s'opposent à une vision « poupées russes » où chacun exerce son rôle indépendamment des autres échelles de territoires. Il ne semble pas exister d'échelle idéale d'application de la démocratie alimentaire, mais toujours une imbrication de celles-ci avec un dialogue et des échanges permanents. Pour un chercheur en sciences politiques, la démocratie alimentaire est une thématique dont on peut « se saisir à toutes les échelles ». La démocratie alimentaire se déploie en rhizomes, avec des innovations simultanées dans de nombreux territoires, qui viennent « du bas », autrement dit, de mouvements citoyens, pour avoir ensuite une vocation plus nationale, voire même universelle dans la lignée des droits de l'Homme. Cependant, la capacité à changer ou monter en échelle pour les initiatives de démocratie alimentaire dépend en partie des « moyens », notamment financiers de celles-ci.

La nécessité du multi-échelles est directement justifiée, selon une chercheuse, par la situation actuelle : « on part quand même d'une situation où les citoyens participent peu voire, pas du tout à l'évolution des systèmes alimentaires, donc je pense que c'est bien qu'on ait une période d'expérimentation de l'outil à petite échelle et de remettre de la démocratie partout où on le peut, pour ensuite voir en termes d'évaluation quels sont les niveaux les plus pertinents ». Avant cela, il sera difficile de définir une échelle idéale selon elle. Enfin, pour un membre d'une initiative citoyenne revenant sur l'idée que la démocratie alimentaire est un levier de démocratie de manière générale, l'imbrication des échelles dans la démocratie alimentaire est intéressante parce que « si on arrive à faire démarrer une vraie dynamique un peu partout en France sur cette question de la démocratie alimentaire et qu'elle est vraiment vécue positivement, derrière on pourrait faire vivre cette question de la démocratie sur d'autres sujets ».

En outre deux chercheurs proposent la création d'un service public de l'alimentation à toutes les échelles. Ce service public ne serait pas un service supplémentaire mais, pour chaque collectivité, aurait, d'une part, la vocation à rassembler tout ce qui existe à l'échelle de la collectivité (commune, intercommunalité, métropole, département, région) et d'autre part, serait la base de sa mission concernant son (ou ses) système(s) alimentaire(s) : par exemple, la restauration scolaire et la présence d'un marché d'intérêt national, la relocalisation d'une filière agricole ou de la transformation alimentaire, avec leurs besoins, sans oublier l'ensemble des subventions accordées au titre de l'alimentation. Cela permettrait de mettre en actes une synergie pouvant concourir à soutenir une ou des instances de démocratie alimentaire.

QUELS EXEMPLES CONCRETS DE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE EN FRANCE ?

QUELS EXEMPLES CONCRETS DE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE EN FRANCE ?

Le lien direct entre démocratie alimentaire et les mouvements de type circuits courts, alimentation locale et reterritorialisation de l'alimentation est évident pour la plupart des enquêtés. Pour d'autres, toutefois, ce n'est pas le cas et certains évoquent des points de vigilance. Plusieurs enquêtés soulignent notamment l'importance et la nécessité de définir de façon commune ce qui est entendu derrière « alimentation locale » et « alimentation qualitative » en démocratie alimentaire. En effet, par exemple, les qualités sociales « du lien direct au producteur » n'impliquent pas forcément une qualité environnementale des produits.

24

L'enjeu démocratique suppose plus largement une « reconnexion entre la consommation et les conditions des productions agricoles ». La démocratie ne peut s'exercer que si les citoyens savent ce qu'il se passe en amont de l'assiette et ont les moyens d'agir sur cette dimension. Précisément, agir sur les conditions de production peut se faire par le biais de « changements de rôles dans les dynamiques marchandes en circuits courts » selon une des personnes interviewées. Ce n'est toutefois pas la seule voie, souligne-t-elle. De plus, les circuits courts permettent à leurs acteurs, en particulier au producteur, de se réapproprier la création et le partage des richesses. Une autre personne interrogée met en avant un autre facteur, à savoir la « rencontre des corps » que permettent les actions collectives autour de l'alimentation locale et qui est, selon elle, le ciment de la démocratie : « si on supprime la rencontre des corps, on supprime la politique ».

D'autres interviewés, par contre, mettent en avant que les circuits courts ne sont pas accessibles à tous, économiquement ou géographiquement, si bien que ce ne peut pas être le lieu d'une démocratie alimentaire pour tous. Faut-il créer des mesures compensatrices ? Un des interviewés souligne que ce n'est pas l'approche en démocratie alimentaire puisque ce concept appelle l'universalité. De plus, se limiter à l'alimentation locale pose la question de la diversité de l'offre alimentaire pour les habitants, mais aussi celle des inégalités entre les territoires selon les conditions pédo-climatiques, politiques et de richesses de ceux-ci, et enfin celle du conservatisme politique local. Enfin, un juriste rappelle que « le circuit court n'est pas plus démocratique que d'aller dans une grande surface » mais que c'est bien la façon dont les individus vont s'organiser, décider de fonctionner ensemble qui fera que l'initiative revêt ou non un caractère démocratique.

Concrètement, quelles formes prend la démocratie alimentaire en France ? On peut tout d'abord souligner qu'il a été parfois difficile pour certains enquêtés de citer des exemples concrets de la démocratie alimentaire en France. L'un des juristes dit par exemple : « des lieux, des expériences qui témoignent de la démocratie alimentaire, j'en connais plusieurs qui se réfèrent à la démocratie alimentaire, et je n'en connais pas beaucoup qui la pratiquent ». A l'inverse, plusieurs initiatives qui pourraient être une forme d'expérimentation de la démocratie alimentaire n'emploient pas forcément ce terme.

Lorsqu'on demande aux enquêtés de citer des exemples d'expérimentation de la démocratie alimentaire en France, quelques initiatives sont fréquemment mentionnées : les dispositifs et actions mis en place dans la commune de Mouans-Sartoux « sur la démocratie alimentaire dans la diversité de ses dimensions », la commune de Grande-Synthe, la caisse commune alimentaire mise en place à Montpellier dans l'optique d'une sécurité sociale de l'alimentation, la caisse commune alimentaire s'inscrivant aussi dans une perspective de sécurité sociale de l'alimentation développée par l'association Au Maquis à Cadenet dans le Vaucluse, Ici.C.Local comme dispositif participatif de signalisation des produits en circuits courts sur les marchés de plein vent⁴, les supermarchés coopératifs, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Dans le but d'identifier des initiatives relevant de la démocratie alimentaire, une chercheuse établit des critères généraux pour les identifier :

⁴ Voir Chiffolleau et al., 2016.

« Brièvement, à partir du moment où on est sur de la construction collective d'outils économiques ou d'organisation économique autour de l'alimentation locale avec une participation de citoyens - et pas simplement de professionnels -, pour moi on est dans des initiatives de démocratie alimentaire. On est plus ou moins dedans. Ce plus ou moins va se voir à la fois sur la nature des décisions auxquelles sont associés les citoyens, la diversité des citoyens impliqués, parce que c'est un peu ça le problème de tout ce qui tourne autour de la sécurité sociale de l'alimentation, c'est que finalement qui sont les citoyens qui reprennent la main, ce sont des gens très éduqués qui sortent des grandes écoles, et qui décident pour d'autres. C'est pour ça qu'après, si on évalue finalement la démocratie alimentaire en termes de diversité des citoyens impliqués, de l'importance des décisions qui sont proposées aux citoyens au débat, et de connaissances partagées pour prendre des décisions en connaissance de cause, on va justement avoir des degrés différents de démocratie alimentaire. Sachant que les décisions essentielles, pour reprendre le contrôle des systèmes alimentaires, sont sur le plan économique.

Ainsi, il s'agit de questionner la diversité des citoyens impliqués dans les décisions, l'importance des décisions proposées, en particulier dans le domaine économique, mais aussi les moyens mis en œuvre, en matière d'accès aux connaissances principalement, pour leur permettre une participation critique. Ces critères, combinés aux trois formes de concrètes de mise en œuvre de la démocratie alimentaire considérées au départ, donne les bases d'une typologie des initiatives (tableau 1).

	Diversité des citoyens impliqués	Importance des décisions prises en commun, notamment économiques	Moyens mis en œuvre pour la participation critique, dont accès aux connaissances
Politiques publiques participatives	+/-	+/-	+/-
Initiatives citoyennes	+/-	+/-	+/-
Entreprises à gouvernance partagée	+/-	+/-	+/-

Tableau 1. Critères de base pour l'élaboration d'une typologie des initiatives de démocratie alimentaire

La synthèse des entretiens amène à confirmer les trois formes concrètes de mise en œuvre de la démocratie alimentaire :

- politiques alimentaires participatives,
- initiatives citoyennes,
- entreprises à gouvernance partagée

considérées au départ, mais montre aussi leur hybridation au sein des territoires. Nous allons en présenter des exemples, décrits au cours des entretiens.

LE CAS DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été souvent mentionnés dans les entretiens, du fait de la possibilité participative qu'ils impliquent dans leur construction. Ils sont perçus comme un outil de modernisation de l'action publique, notamment en termes de mécaniques participatives, et comme une manière concrète de sortir de la conception des systèmes alimentaires en silo. Sont-ils pour autant des exemples de mise en pratique de la démocratie alimentaire ?

Pour l'un des juristes interviewés, il est impossible de dire que tous les PAT sont des exemples de démocratie alimentaire car ces projets sont des « bricolages locaux », propres à chaque territoire. De plus, même si la loi est complètement ouverte, il y a toujours au début, pour lui, « un noyau, un initiateur » qui est dans la quasi-totalité des cas une collectivité. Pour l'un des interviewés, cette récupération rapide par les pouvoirs publics est liée au phénomène de centralisation français et au « manque de confiance en l'acteur local ». Ainsi les PAT permettent d'expérimenter des nouvelles formes de gouvernance mais, pour les acteurs interviewés, ne semblent pas pour autant former souvent des cas de démocratie alimentaire. En effet, ce n'est pas parce que ces dispositifs impliquent une dimension participative qu'ils sont forcément construits de manière démocratique. Souvent, ils cherchent à rassembler différents acteurs du territoire pour une consultation, après quoi les pouvoirs publics décident. Les acteurs regroupés sont, de plus, généralement des têtes de réseaux professionnels et la place des citoyens « reste assez marginale pour le moment ». Cette insuffisance démocratique pour les enquêtés est liée à la fois aux routines des pouvoirs publics locaux qui n'est pas celle de déplacer la décision vers les citoyens, mais aussi à l'impossibilité dans chaque PAT d'arriver à réunir tous les acteurs locaux des systèmes alimentaires. Cela pose la question du lien entre démocratie et représentativité, et conduit à s'interroger sur l'impact des secteurs absents dans ces dispositifs sur le déroulé du processus ainsi que son efficacité.

Pour plusieurs enquêtés ces dispositifs restent tout de même « une tentative d'inscription à l'agenda des politiques locales la question de l'alimentation et une volonté de maîtriser cette question ». C'est un « déjà-là, qui peut être saisi par les acteurs pour développer une approche démocratique de l'alimentation ». Ils sont un moyen aussi pour se saisir de cette question à toutes les échelles territoriales, de la commune au département, et d'agir plus concrètement dans ce domaine. Cependant, la manière dont chaque porteur de projet s'en empare dans les territoires est différente en termes politiques, de moyens, d'impact, et cela peut créer des inégalités entre territoires. Plusieurs enquêtés soulignent ainsi le manque de moyens financiers auquel s'ajoute souvent de fait un manque de moyens humains pour mettre en place correctement de tels projets. Pour certains, il s'agirait aussi de mieux équiper les élus initiateurs des PAT et les chargés de mission par des formations et des guides.

Le manque de mobilisation des consommateurs dans les PAT est une limite majeure pour l'ensemble des interviewés car les PAT pourraient être des outils pour tous, pour au moins « nous permettre de comprendre nos systèmes alimentaires territoriaux, ils sont des outils super pour développer la démocratie ». Les PAT permettent de faire « monter cette idée de démocratie alimentaire (...) et ça a permis à plus de gens d'expérimenter ce que ça voulait dire système alimentaire » pour une chercheuse en sciences de gestion. Pour elle, les PAT ne sont « pas des dispositifs de transformation » mais ils participent « à cette énergie collective de besoin de changement » même s'ils restent majoritairement dans une vision « productiviste ». Toutefois, les chercheurs travaillant sur les PAT soulignent que le terme de gouvernance alimentaire est souvent plus employé dans ces projets que celui de démocratie alimentaire, davantage interprété par les élus comme un enjeu de « démocratisation de l'alimentation » principalement focalisé sur la précarité alimentaire.

Pour affirmer l'enjeu démocratique des projets alimentaires territoriaux, les exemples de conseils/comités locaux de l'alimentation sur le modèle de food policy councils développés dans les pays anglo-saxons ont souvent été mentionnés. Cela pose toutefois la question du portage et de l'animation, qui restent majoritairement « très institutionnels dans les PAT ». L'ambition démocratique a besoin de plus de formation, notamment en matière d'éducation populaire, et une idée proposée est de créer des « métiers d'animation de la démocratie alimentaire ». Pour l'une des interviewées, un PAT qui s'inscrit dans la démocratie alimentaire doit comporter à minima « un comité citoyen d'alimentation avec un budget à gérer et des animateurs de la

démocratie alimentaire sur le territoire ». Le comité aurait en possession la gestion du budget et les prises de décision sur les actions sur lequel l'allouer, tout en facilitant la montée en compétences sur les systèmes alimentaires pour prendre des décisions adaptées.

DES COMMUNES MOTRICES POUR L'INNOVATION ALIMENTAIRE

En plus des PAT, des élus de communes cherchent à impliquer les citoyens dans l'évolution de leurs systèmes alimentaires. Cela passe par la mise en place de dispositifs permettant aux habitants de mieux connaître leur système alimentaire et de participer aux décisions qui les concernent : maisons de l'alimentation, jardins de bas d'immeuble, démarche Ici.C.Local, etc.

L'interview de deux acteurs de deux communes engagées dans cette dynamique montre l'importance d'un service municipal à l'origine de ces initiatives et qui accompagne les populations à se saisir de ces sujets, notamment par le biais de l'éducation populaire dans une perspective « d'empowerment et d'autonomisation ». Dans l'une des deux communes, une délégation « alimentation durable » a été assignée à un élu notamment pour souligner l'importance de ce sujet pour la commune et la volonté de se saisir de cette compétence. Il est question pour l'un des chargés de mission, par l'intermédiaire de ces actions, de doter la commune « de ses propres normes sociales (...) collectives ». Il perçoit ces actions comme une manière de « se réapproprier les outils » et d'avoir « un service public qui est là en accompagnement et qui conçoit son action comme un service public partagé ». Les sujets alimentaires sont considérés comme un « commun dans lequel les gens ont leur mot à dire sur son fonctionnement, sur les règles établies en commun ». C'est une autre façon de concevoir le pouvoir public, moins dirigiste et dans la co-construction.

Pour les acteurs de ces communes, il est pertinent de parler de démocratie alimentaire à leur échelle, et de participer à sa mise en place car cela permet de traiter ensemble des questions globales « de politique, sociale, économique, environnementale, à la fois locales et globales ». Il s'agit d'agir aussi sur des enjeux d'autonomie, de souveraineté alimentaire et de réappropriation de l'alimentation par les citoyens à travers des formes de « renouvellement démocratique ». Enfin, pour eux, l'échelle de la commune est celle qui peut vraiment permettre de « changer profondément l'assiette des habitants ».

DES INITIATIVES CITOYENNES POUR LA SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Les CSA (Community-Supported Agriculture) développés en Amérique du Nord, et qui ont inspiré les AMAP en France, étaient jusque dans la période récente les principales initiatives citoyennes mises en avant en tant qu'exemples de démocratie alimentaire. En France, un nouveau type d'initiative citoyenne revendique l'ambition de démocratie alimentaire, à travers la proposition de sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Cette proposition est issue de la rencontre entre trois « mondes » : agricultures alternatives, société civile (avec notamment des approches économiques) et monde de la recherche (principalement sur la question démocratique), qui ont posé ensemble les fondements du projet. Cela a donné naissance en 2019 à un « Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation » et à des dynamiques locales.

Ce projet défend à la fois les principes de démocratie économique, en revendiquant le droit des travailleurs à « se réapproprier la richesse du travail », et de la démocratie sociale, ici entendue comme l'appropriation de la définition politique des besoins de la vie ordinaire par toutes les habitantes et les tous les habitants⁵. A cela s'ajoute une réflexion globale sur les enjeux

⁵ Définition complète : « Nous définissons la démocratie sociale par l'appropriation de la définition politique des besoins de la vie ordinaire par toutes les habitantes et les tous les habitants. La définition des besoins est un acte politique en soi et il s'agit de nous reconnecter à l'exercice collectif de la démocratie. Comme pour l'alimentation, la société de

environnementaux et climatiques, dans la perspective d'un droit à l'alimentation durable. Les différentes organisations portant le projet de SSA ont souhaité formuler « une réponse systémique, simultanée, conjointe à ces différents enjeux » autre que celle « d'imposer les choses à la population » ou de « rester dans des petites alternatives qui ne permettent pas de basculer le système alimentaire vers plus de durabilité ». Ainsi, ils pensent qu'il faut « que tout le monde ait accès à une alimentation qui soit choisie en connaissance de cause, donc une démocratie de l'alimentation ». La sécurité sociale de l'alimentation serait un moyen universel en France de faire démocratie autour de l'alimentation, avec les premiers concernés au centre des débats et des prises de décision : « la sécurité sociale de l'alimentation c'est un moyen, l'instauration d'une démocratie alimentaire, c'est notre but ».

La réflexion sur la mise en place d'une SSA à proprement parler repose également sur le « déjà-là de la sécurité sociale » et sur la manière dont elle fonctionnait en 1946 où les conventionnements étaient gérés dans des caisses locales, directement par les citoyens, à partir de cotisations gérées nationalement pour éviter les inégalités entre territoires. Il s'agit par la SSA de « proposer des services de qualité en dehors du capitalisme » et à partir des travailleurs. Pour les experts et praticiens impliqués sur ce sujet et qui ont été interviewés, la gestion démocratique de caisses de l'alimentation locale doit s'inspirer de l'histoire des luttes ouvrières avec notamment une dimension d'éducation populaire.

Concrètement, la SSA consiste à mettre en place une allocation universelle d'un budget alimentaire, mise à disposition sur une carte tous les mois, et permettant l'achat d'une alimentation conventionnée. Dans chaque territoire, seraient mises en place des caisses locales alimentaires fonctionnant en tant qu'assemblées démocratiques ouvertes à tous les habitants pour, dans un premier temps construire une connaissance de cause commune sur les systèmes alimentaires et maîtriser le sujet, afin, dans un deuxième temps, de définir des critères de qualité pour conventionner des producteurs et distributeurs du territoire. L'objectif serait, après ce temps d'apprentissage collectif, de conventionner des acteurs mettant en œuvre des pratiques agricoles durables, éthiques et sociales. Le financement de l'allocation serait d'abord « géré en dehors de l'Etat », nationalement pour éviter les inégalités entre territoires, et tous les citoyens recevraient la même somme par mois. Ainsi, par son universalité, la SSA n'est « pas du tout un projet de solidarité » mais un « projet de gestion de la richesse » selon un membre du collectif national. Pour un chercheur interviewé, la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation permettrait d'établir « un nouveau contrat social autour de l'alimentation entre les producteurs, les mangeurs [ici au sens de consommateurs], ceux qui transforment, ceux qui distribuent, les pouvoirs publics ».

Quant à son mode d'application, pour certains, il faut que cela vienne « du bas » avec une expérimentation locale d'abord, par la création de diverses caisses pour tester ce système dans les territoires, pour ensuite proposer son essaimage par la loi aux élus. Pour un enquêté, il est primordial d'aller dans ce sens pour éviter une reprise du projet par le système agro-industriel et qu'il soit dévoyé de son sens initial. Pour d'autres, l'action doit être à l'échelle nationale, il faut pouvoir inscrire rapidement ce projet dans la loi pour une application universelle. En termes de système politique, certains parlent de s'inscrire dans un « modèle confédéral » et de s'inspirer du « confédéralisme démocratique ou du municipalisme libertaire » à différentes échelles. Pour beaucoup, toutefois, la SSA questionne le « rapport à l'engagement » et la capacité à mobiliser une diversité importante de citoyens sur ces sujets.

Avec la sécurité sociale de l'alimentation, se pose aussi la question de l'offre en alimentation durable. Si les critères de conventionnement de l'alimentation sont tournés vers l'alimentation durable, il faut définir ce que c'est concrètement, et surtout garantir une offre permettant de nourrir toute la population française avec cette qualité. Il faut nécessairement pouvoir augmenter le nombre de fermes de ce type pour avoir une quantité de production qui corresponde à la future demande. Cet enjeu est primordial dans une perspective d'égalité entre les territoires : il faut que chacun puisse se servir de son allocation dans son territoire, et par conséquent qu'il existe une offre adaptée partout.

consommation nous a renvoyé, les uns, les unes et les autres à des choix individuels, bien souvent réfléchis sans connexion avec l'intérêt général. » (Paturol, 2023).

En lien fort ou faible avec le collectif national, se sont constituées un peu partout en France des dynamiques locales qui expérimentent des « bouts » de sécurité sociale de l'alimentation pour « enrichir la réflexion » et tester ce qui fonctionne ou non. Un chercheur interviewé note qu'« il y a au moins une vingtaine, une trentaine d'initiatives locales qui se revendiquent un peu de cette idée de sécurité sociale de l'alimentation ». Une autre chercheuse précise qu'il existe quatre manières d'expérimenter la sécurité sociale de l'alimentation : i) une initiative où c'est la commune qui encadre le projet, ii) une initiative menée par une association qui « se débrouille avec les moyens qu'ils ont » avec une « vraie posture politique et de l'engagement salarial », iii) une démarche à partir de la monnaie locale où « la question démocratique n'est pas en premier plan » mais qui fait partie des initiatives « qui ont un refus de la présence des pouvoirs publics locaux » et cherchent à être autonomes, et enfin iv) un « projet type d'économie sociale et solidaire business » porté « par quelqu'un qui cherche à faire du business ».

Plusieurs interviewés pensent que ces caisses locales de sécurité sociale de l'alimentation peuvent s'imbriquer dans des projets alimentaires territoriaux. Les caisses locales alimentaires pourraient notamment être un outil pour les PAT et un levier pour développer la démocratie et permettre l'*empowerment* des participants à ces dispositifs.

Toutefois, plusieurs interviewés questionnent la faisabilité du projet de SSA en tant qu'innovation sociale radicale. Pour une économiste, construire ce projet sur le modèle de la sécurité sociale paraît compliqué car « la sécurité sociale c'est une assurance de contrat risque, alors que quand on parle d'assurance pour donner à manger à des gens, ce n'est pas face à un risque, c'est face à une permanence. Alors après, pour certains, on pourrait dire qu'ils sont pauvres chroniques, ou dénutri-chroniques ». Un autre interviewé trouve de son côté ce projet « impraticable » car cela coûterait trop cher à l'Etat, « 200 milliards à peu près », que des personnes « comme Bernard Arnault » n'ont pas besoin de recevoir cette allocation, et que « le marché ne fonctionne pas si mal pour 80 à 85% de la population ». Pour lui, il faut plutôt agir sur de la « solidarité publique ou privée » pour les personnes pour qui il est difficile de s'alimenter correctement, ainsi il n'y a pas de réelle nécessité à créer un système universel. Enfin, pour une autre personne interviewée, il faut aller jusqu'au bout de l'idée de démocratie et accepter le conventionnement d'une offre alimentaire non durable si celle-ci est choisie en connaissance de cause.

DES ENTREPRISES A GOUVERNANCE PARTAGEE

Le premier cas de ce type décrit avec l'un des interviewés est celui d'un supermarché coopératif. Comme pour les autres supermarchés de ce genre, peuvent faire leurs courses ceux qui ont acquis des parts sociales dans la structure, et, dans le cas considéré, il faut participer « trois heures toutes les quatre semaines au fonctionnement de la coopérative ». A cela s'ajoutent ici sept salariés qui gèrent les approvisionnements, les réassorts, l'animation ainsi que l'organisation des tâches des coopérateurs. Dans ce supermarché, ce sont près de 120 fournisseurs avec environ 90 producteurs et une trentaine de grossistes pour mettre en rayons plusieurs gammes alimentaires. L'un des créateurs définit la structure comme n'étant pas un « prescripteur alimentaire » et pour cela, il est important pour eux de varier l'offre pour permettre au plus grand nombre d'accéder à cette coopérative et d'acheter des produits avec une marge faible. Cela permet aussi de créer de nouveaux débouchés aux producteurs locaux et de proposer un prix d'achat juste. Le supermarché regroupe 4 000 personnes, avec 1 600 à 2 000 personnes qui font leurs courses tous les mois, pour un panier moyen autour de 70 euros. Les coopérateurs peuvent s'investir dans les tâches quotidiennes, certaines réunions et demander à mettre en rayon de nouveaux produits via un formulaire. Plutôt que d'orienter les comportements, les responsables du supermarché disent essayer « d'améliorer la situation » et de permettre aux coopérateurs de comparer librement différentes gammes de produits dans un seul et même magasin. Le magasin a aussi une vocation sociale, permettant de créer des relations entre producteurs et consommateurs, ainsi qu'une reconnaissance des producteurs pour la qualité des produits proposés.

Un autre cas d'entreprises à gouvernance partagée est celui du réseau des épiceries citoyennes, comme moyen de reprendre le pouvoir sur les systèmes alimentaires en proposant un système alternatif de distribution. La première a été « créée en 2015 par un mouvement citoyen », parce qu'il n'existait « pas de solution économique viable » pour remettre un

commerce alimentaire dans un village. A partir de là est né un modèle d'épicerie, basé sur « une plateforme informatique duplicable pour que toutes les associations de toutes les communes de France puissent faire la même chose gratuitement ». L'objectif, pour l'un des créateurs du réseau que nous avons interviewé, est « que ce soient les citoyens qui décident de leur alimentation, et non pas que ça soit un système commercial qui décide de ce qu'on doit manger ». Pour lui, « l'intérêt alimentaire » doit être supérieur à « l'intérêt économique ». Il existe désormais une entreprise nationale et des épiceries locales développées de façon indépendante. L'entreprise a un fonctionnement « qui se veut complètement horizontal, transversal, démocratique » où toutes les décisions sont « prises collégialement » avec également une présidence tournante et un seul niveau de salaire. La notion de démocratie est revendiquée comme capacité à « intégrer le débat » dans le fonctionnement de l'entreprise. Les épiceries sont mises en place par des associations locales et sont participatives, gérées entièrement bénévolement par les adhérents. Les missions, une fois définies et réparties, sont encadrées par une plateforme numérique. L'objectif est de recréer des commerces alimentaires dans des villages qui n'en n'avaient plus, de proposer une alimentation majoritairement locale et de qualité, et sans marge sur le prix. L'offre des producteurs est ensuite complétée « avec des grossistes nationaux » comme dans les supermarchés coopératifs. Aujourd'hui, il existe 133 épiceries et 360 projets en cours. Pour le créateur du réseau interviewé, c'est « devenu un moyen de donner accès à l'alimentation » et de « développer l'économie en milieu rural ».

Ainsi, le type de structure légale et le nombre d'acteurs que cela concerne varient entre épiceries citoyennes et supermarchés coopératifs, mais on retrouve les mêmes types de démarche : faire de l'économie avec une marge limitée, qui prend racine selon les volontés des consommateurs, une gouvernance horizontale, des prix plus justes pour les producteurs et consommateurs, et la constitution d'espaces à caractère social. Ces modèles permettent de proposer des solutions locales alternatives aux systèmes alimentaires dominants en essayant de proposer plusieurs gammes de prix et de produits pour être les plus inclusifs possible. Toutefois, y compris de l'avis même de leurs fondateurs, les aspects encore perfectibles sont ceux d'une gouvernance réellement partagée avec les consommateurs, notamment sur le choix des produits, et l'augmentation d'une offre de produits de qualités accessibles pour tous.

La démocratie alimentaire se développe aussi sous forme de coopératives, troisième cas décrit à travers les entretiens : il s'agit « d'inventer des outils de travail qui repensent un peu les formes d'organisation, les formes économiques, la mutualisation, la coopération » pour « aller vers une production qui soit à la fois plus respectueuse du consommateur, mais aussi d'eux-mêmes, de leurs conditions de vie et de travail ». Pour une sociologue, pour que ce genre d'initiative relève de la démocratie alimentaire, il ne faut pas que ce soit une organisation de producteurs mais bien « le producteur, en tant que citoyen, qui construit une organisation collective pour prendre des décisions différentes vis-à-vis du fonctionnement du marché ». La SCIC peut justement être un dispositif adapté pour la participation des acteurs économiques en tant que citoyens. Ainsi en France, plusieurs SCIC (société commune d'intérêt coopératif) s'établissent pour reprendre le pouvoir sur le marché, que ce soit celui de la production, de la transformation, mais aussi du foncier, pour réorienter l'usage des terres agricoles vers des projets citoyens. Les SCIC permettent d'associer dans un même projet tout type d'acteurs, agricoles ou non, des citoyens et c'est aussi « une forme de société qui permet l'implication de collectivités », même si dans la réalité elles ne sont pas toujours très impliquées selon un enquêteur.

Sur cette manière de faire démocratie alimentaire, on peut donner l'exemple d'une SCIC qui s'inscrit « dans la mouvance de Terre de liens » qui est le moyen de créer « un outil d'investissement de collecte de l'épargne citoyenne pour acheter des terres et investir dans des aménagements pour faciliter l'installation de paysans et paysannes ». Cela permet de recréer de l'activité agricole durable sur un territoire à diverses vocations. En plus de la gestion de la SCIC, l'association met en place divers événements : fêtes de village, ciné-débats dans une perspective de sensibilisation à l'alimentation durable et à l'agriculture locale. Chaque bénévole s'implique « sous différentes formes » et selon celles qui lui conviennent parmi ces différentes activités. L'idée est avant tout « de favoriser un rapprochement entre les consommateurs et les producteurs ». Dans le mode de prise de décision et de participation, les membres de l'association essaient de croiser « réunions formelles et discussions informelles pendant les chantiers », etc. Dans les statuts de l'association et dans leur manière d'agir, ils ne se sont « pas fixés de dire aux autres ce qu'ils ont à faire (...), on est vraiment dans l'action et dans faire

par nous- même. Une forme de démocratie dans l'action plutôt que délibérative ou représentative ».

Toutefois, est-ce au citoyen, à terme, de décider lui-même et directement de l'usage des terres agricoles ? Pour un des interviewés, l'Etat devrait « légiférer sur le foncier » pour que certaines terres soient mises en « fermage ». Pour lui, et quelques autres personnes rencontrées, « les terres agricoles devraient petit à petit ressortir du cercle privé » pour redevenir un commun à la société. Pour lui, il est possible de « concevoir qu'il y ait de la propriété privée, mais ce qui sert à nourrir la communauté ne devrait pas appartenir à des acteurs privés. Ça devrait être du commun, c'est comme l'eau ». Ce serait un moyen d'éviter la possession de « 1 000 ou 3 000 hectares » pour une seule personne, et que l'État rachète les terres pour les donner en fermage à des agriculteurs. En ce sens, l'initiative citoyenne de reprise en main du foncier agricole est davantage vue comme un levier pour modifier la loi en la matière.

CONCLUSION

Le concept de démocratie alimentaire fait l'objet d'une utilisation croissante dans la littérature scientifique, témoignant de l'intérêt de différentes disciplines pour ce thème et les dynamiques associées. Sur le terrain, en effet, les initiatives permettant aux citoyens de reprendre la main sur les systèmes alimentaires se développent, en France comme dans d'autres pays. Dans les articles comme pour les personnes interviewées, ce mouvement est encouragé par la prise de conscience du déficit de contrôle citoyen sur le fonctionnement du système alimentaire, à l'origine d'impacts contraires à l'intérêt général. La recherche tente d'équiper intellectuellement ce concept, de l'objectiver, de le rendre plus précis et d'accompagner les acteurs qui cherchent à expérimenter cette démocratie, de l'échelle locale à l'échelle nationale ou inversement. Ces expérimentations, aujourd'hui, hybrident les trois formes idéal-typiques identifiées au départ : politiques participatives, initiatives citoyennes et entreprises à gouvernance partagée.

Ce mouvement, bien qu'hétérogène, vise à donner aux citoyens un plus grand contrôle et un pouvoir décisionnel sur le fonctionnement des systèmes alimentaires (de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution). L'objectif est de développer un système alimentaire plus juste, durable et équitable pour tous, où les mangeurs sont au centre des décisions qui les concernent. Le type d'alimentation promu en démocratie alimentaire est une alimentation saine, nutritive, accessible à tous, en mettant l'accent sur des aliments locaux et biologiques, ce qui donne un rôle clé aux circuits courts et aux actions collectives autour de l'alimentation locale. Ces réseaux d'expérimentation de la démocratie alimentaire permettent les apprentissages et les débats nécessaires à une participation critique, même s'ils ne sont pas suffisants pour transformer le système agro-industriel dominant et les institutions régissant le secteur agricole et alimentaire. Concept heuristique autant qu'utopie performative, la démocratie alimentaire a une dimension à la fois individuelle et collective, se construit en tant que processus multi-niveaux et constitue une nouvelle approche de la démocratie politique, appuyée sur la mise en œuvre d'une démocratie économique et sociale.

ADDA - OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC D'INITIATIVES DE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE

ADDA – OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC D'INITIATIVES DE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE

Suite aux résultats des phases 1 et 2, nous avons pu concevoir une première version du cadre d'analyse des initiatives de démocratie alimentaire. Ce travail a été mené dans le cadre d'un groupe de travail *ad hoc* composé de deux membres du consortium – associations Madabrest et Démocratie Ouverte.

LE CONCEPT DE L'OUTIL ET SA VISEE

L'outil ADDA est envisagé comme un outil d'auto-diagnostic incitatif (s'inscrivant dans une logique de démarche de progrès), permettant de qualifier le niveau de contribution d'une initiative à la réalisation d'un 'état idéal de démocratie alimentaire'. Il est destiné aux porteurs/animateurs/coordonateurs.trices d'initiatives portant sur la transition du système alimentaire vers plus de durabilité.

Il vise à faire le point sur la contribution de l'initiative à la démocratie alimentaire à l'échelle géographique concernée par ladite initiative (ex. projet de tiers-lieu nourricier dans une commune contribue à la réalisation de la DA à l'échelle de la commune à moins que des actions spécifiques émanant de l'initiative permettent de générer un impact sur d'autres échelles.)

La définition de la démocratie alimentaire utilisée dans le cadre de l'outil ADDA est la suivante : La démocratie alimentaire est une approche systémique des enjeux agricoles et alimentaires favorisant le pouvoir d'agir. Elle traduit une revendication citoyenne pour une participation directe, collaborative de toutes les parties prenantes concernées à la construction d'un système alimentaire durable - résilient, répondant aux besoins et aux préférences alimentaires des citoyens et favorisant la justice sociale dans l'accès à une offre alimentaire durable pour toutes et tous.

Plus largement, l'objectifs de l'outil ADDA sont de permettre au collectif porteur de l'initiative et/ou au coordinateur.trice de l'initiative de :

- statuer sur le niveau de contribution de l'initiative à la réalisation d'un 'état idéal de démocratie alimentaire'
- prendre le recul sur la démarche menée
- identifier des zones de progrès sur les différents piliers (voire commencer à poser des pistes d'actions concrètes à mettre en place)
- pouvoir suivre l'évolution de l'initiative dans le temps (réalisation d'autodiagnostic à des intervalles réguliers)

STRUCTURE DE L'OUTIL

L'outil ADDA se présente sous forme d'un questionnaire auto-administrable en ligne et d'une Note de cadrage (disponible en Annexe de ce rapport). Cette dernière présente l'outil, son objectif et sa structure. Dans son contenu, l'outil ADDA traite d'un côté la dimension 'Impact externe de l'initiative' et de l'autre la dimension 'Qualités internes de l'initiative'. Ces deux dimensions sont déclinées en quatre paramètres clés, et chaque paramètre en critères, comme suit :

- **Dimension IMPACT EXTERNE**
 - Paramètre 1 - Impact visé / généré sur l'évolution du système alimentaire
 - Critère – Durabilité
 - Critère – Justice sociale dans l'accès
 - Critère – Transparence
 - Paramètre 2 - Impact visé / généré sur le renouveau démocratique
 - Critère – Inclusion
 - Critère – Gouvernance
 - Critère – Transparence

- Paramètre 3 - Impact visé / généré sur les individus (bénéficiaires)
 - Critère – Connaissances
 - Critère – Capacités collaboratives
- **Dimension QUALITE INTERNE**
 - Paramètre 4 - Modalités de coopération interne
 - Critère – Gouvernance interne
 - Critère – Prise de décision
 - Critère – Fonctionnement quotidien

Chaque paramètre est décliné en questions fermées, rédigées de façon à permettre aux répondants de graduer l'intensité de leur réponse pour refléter le niveau d'avancement de leur initiative à ce moment précis sur le sujet traité par la question. Cinq niveaux d'engagement sont identifiés, allant du plus faible au plus structurant :

- Non, l'initiative ne traite pas cet aspect à ce stade
- Contribution amorcée (aspect pris en compte sur le plan théorique)
- Contribution avancée (aspect traité au plan opérationnel - premières actions concrètes engagées)
- Contribution à impact (aspect structurant de l'initiative)
- Non concerné (l'initiative n'est, de part de son projet sociétal et/ou de son statut ou format de gouvernance, pas concernée par ces enjeux)

34

MODALITES D'ADMINISTRATION DE L'OUTIL ET RESULTATS

Le questionnaire est destiné au coordinateur.trice de l'initiative. Idéalement, le renseignement du questionnaire se fait collectivement, à l'occasion d'un atelier d'auto-diagnostic animé par le/la coordinateur.trice de l'initiative. Cet atelier d'auto-diagnostic doit embarquer a minima le 1er cercle de gouvernance, voire s'élargir à toutes les parties prenantes de l'initiative.

A chaque réponse, nous attribuons un nombre de points allant de 0 à 4, de la réponse la moins engagée (Initiative ne traite pas cet aspect - 1 point) à la réponse la plus structurelle (Contribution à impact - 4 points). La réponse 'Non concerné' est évaluée à 0 points. Le meilleur résultat pouvant être obtenu est donc un total de 144 points (4 points x 36 questions).

Le résultat de l'outil ADDA se présente :

- **d'une part sous forme d'un résultat global** - une ligne de progression entre 0 et 144 points permet de situer l'initiative par rapport au niveau global de sa contribution à la démocratie alimentaire. A ce stade de l'outil, nous n'avons pas posé de catégories selon le nombre de points pour rester dans une dimension incitative et précisément pour ne pas créer de catégories d'initiatives.
- **d'autre part sous forme d'une série de graphiques en toile d'araignée** – un pour chaque dimension et un pour chaque paramètre de la dimension Impact externe. En tout, l'outil permet de présenter 5 graphiques en toile d'araignée :
 - Graphique d'appréciation globale de l'impact EXTERNE généré ou visé par l'initiative
 - Graphique d'appréciation globale de l'impact généré ou visé par l'initiative sur l'évolution du système alimentaire
 - Graphique d'appréciation globale de l'impact généré ou visé par l'initiative sur le renouveau démocratique
 - Graphique d'appréciation globale de l'impact généré ou visé par l'initiative sur la capacitation des individus/ des bénéficiaires
 - Graphique d'appréciation globale de la QUALITE INTERNE de l'initiative

A ce stade, nous ne proposons pas d'analyse qualitative/ou catégorisation du résultat obtenu en nombre de points. L'important semble ici d'utiliser ADDA comme vecteur d'un regard renouvelé des porteurs sur leur propre initiative (avec des lunettes de la démocratie alimentaire) et de situer l'initiative dans sa progression vers l'idéal fixé dans ce cadre (qui peut ne pas être le sien).

En effet, en complément de la réalisation du diagnostic à l'instant T de l'initiative, l'atelier peut être également l'occasion pour prendre du recul sur l'action menée et identifier collectivement les premières voies d'amélioration sur les différents paramètres.

L'outil ADDA n'est pas destiné à servir de canva pour comparer les initiatives entre elles. Même entre initiatives du même type (ex. initiatives portées par les citoyens – tiers-lieux alimentaires), nous ne pensons pas possible une quelconque comparaison, car chaque démarche a son propre contexte.

L'actuelle version de l'outil d'auto-diagnostic est à considérer comme un premier niveau d'exigence vis-à-vis de la réalisation de l'état idéal de la démocratie alimentaire, susceptible d'évoluer.

TESTS TERRAIN DE LA VERSION BETA DE L'OUTIL

Dans le cadre du design de l'outil ADDA, nous avons prévu des tests terrain sur deux initiatives existantes, relevant des catégories d'initiatives préalablement identifiées. Deux premiers tests ont pu être réalisés pour avoir un premier retour terrain sur la version bêta de l'outil :

- Supermarché coopératif TiCoop à Brest (Finistère, 29)
 - Le questionnaire a été testé le 22/12 auprès de Berengère Co-directrice de TiCOOP. (29) depuis 5 ans. L'enregistrement audio de l'échange est disponible et le tableur Excel complété.
- Tiers-lieu alimentaire Champs communs (Morbihan, 56)
 - Le questionnaire a été testé le 22/12 auprès de Marc B. coopérateur au Champ Commun (56) depuis 10 ans.

Les tests de l'outil ont été réalisés en présentiel sur un temps dédié avec une personne représentant le projet – ayant la qualité de coordinateur.trice et./ou ayant une vision globale du projet et se sont présenté plutôt sous forme d'un entretien semi-directif de 2h environs.

Les entretiens ont été enregistrés de façon à pouvoir capter les propositions de bonification soumis par les personnes interrogées. A l'occasion de ces tests, c'est la version Excel de l'outil qui a été utilisée pour faire comprendre au représentant de l'initiative la structuration générale de l'outil. Les réponses ont été consignées directement par un représentant du projet DEMAIN !.

En parallèle, des personnes ressources (identifiés parmi les lauréats de l'Appel à projets de la Fondation Carasso Démocratie alimentaire 2023) ont été sollicités pour un retour qualitatif sur l'esprit de l'outil, sa philosophie et sa structuration.

CAPITALISATION DE LA PHASE DE TEST

Synthèse de l'impression globale

L'outil a été jugé comme utile par les coordinateurs d'initiative en démocratie alimentaire interrogés, leur permettant de prendre du recul, se situer par rapport au concept de la démocratie alimentaire et à commencer à identifier les marges de progrès dans l'esprit d'un outil de pilotage. Par ailleurs, les répondants ont trouvé que les questions posées les ont fait réfléchir sur le fonctionnement et l'impact de leur initiative et leur ont donné envie de creuser certains aspects.

Les personnes ressources interrogées ont fait ressortir les points d'amélioration suivants :

- Utilisation d'une définition plus large de la démocratie alimentaire que celle présentée dans l'outil comme 'état idéal à viser' – J'imagine que l'élaboration de cette définition est le fruit d'une réflexion très longue, donc je ne suis pas sûre que ma remarque soit

pertinente. J'ai moi-même dû travailler sur cette définition pour mon projet, et je retiens une définition plus large que celle que vous reprenez, dans le sens où pour moi, cela signifie une réappropriation du système alimentaire par l'ensemble des acteurs.trices de ce système et pas seulement les citoyens. Ainsi, les agriculteurs.trices semblent absents.tes de votre définition.

- Attention au fait qu'il n'y ait pas toujours de coordinateur.trice de l'initiative – ex. pour les supermarchés coopératifs, c'est plutôt un collectif
- Lien à faire en termes d'inspiration avec les projets existants – outil d'auto-diagnostic développé par les CIVAM sur l'accessibilité alimentaire

Les coordinateurs.trices d'initiatives terrain existantes ont fait ressortir les points suivants :

Format du questionnaire :

- La longueur du questionnaire paraît adéquate et réalisable (n'est pas dissuasive)
- **Rajouter au questionnaire une section 'Profil du répondant'** - Pour diffusion, en vue de développer un questionnaire auto-administré ou à compléter en ligne : penser à ajouter une partie caractérisation pour présenter la personne qui répond (a minima connaître sa place / son rôle dans l'initiative et son ancienneté), voir si possibilité de répondre à plusieurs, dans ce cas, mettre des espaces pour les différents répondants.
- **Rajouter au questionnaire une section 'Description de l'initiative'** - Il serait également utile de mettre une partie description de l'initiative sous forme de question ouverte pour comprendre de quoi on parle comme initiative. Peut-être indiquer en introduction que le questionnaire peut concerner des initiatives très variées et donc que certaines questions peuvent sembler moins appropriées mais qu'il faut essayer d'y répondre dans la mesure du possible.
- **Rajouter une section 'Lexique'**
 - Intégration dans la note de cadrage d'un lexique pour pouvoir présenter des définitions communes d'un certain nombre de concepts, mots clés utilisés dans le questionnaire et de ce fait pouvoir se référer à la même réalité.
 - Poser clairement une définition du terme parties prenantes vs bénéficiaires avant de faire le questionnaire pour être en accord en amont du questionnaire sur quels sont les publics externes/internes.
 - Dissocier différents types de parties prenantes en interne d'une initiative – ex. coopérateur, partie prenante, etc.
- **Explorer la possibilité de rajouter une section 'Commentaire' pour permettre des réponses en format paragraphe libre** - En vue d'utiliser le formulaire en ligne (par un enquêteur ou par le répondant), il serait utile de laisser une partie commentaire sous les questions pour avoir une possibilité d'expression en cas d'incompréhension ou d'ambiguïté ou tout simplement si la personne souhaite amener des précisions (sinon, cela peut être frustrant de devoir juste donner une note).
- **Système de notation :**
 - Globalement, la graduation de réponses possibles sont jugés pertinents dans la nuance proposée
 - Toutefois, le système de notation peut sembler un peu sec car cela donne plutôt envie de s'exprimer et d'apporter des nuances. Peut-être allonger l'échelle d'un ou deux points ? ou mieux décrire ce qui fait passer d'un palier à l'autre ?
 - Mettre une dénomination plus explicite de la gradation des réponses :
 - 1 point : non traité (à ce stade pas d'action en lien / sujet non traité) -> c'est indiqué entre parenthèses mais ce serait plus parlant comme nom de la réponse.
 - 4 point : nous avons retenu ce qui était dans la parenthèse c'est à dire aspect structurant de l'initiative dans le sens où l'initiative a été pensée autour de cette question. Je ne suis pas sûre de voir le lien direct avec une contribution à impact, certains points peuvent être structurants mais sont-ils obligatoirement à impact ? Quand il n'y a pas d'évaluation on ne peut pas savoir et c'est une formulation pas

forcément claire pour tout le monde. Proposition de retenir structurant mais peut être discuté

- Intégrer d'une catégorie 'Non concerné' dans la liste des réponses pour pouvoir capter la spécificité des formats
- **Formulation des questions**
 - Simplifier/rendre plus accessibles les questions dans leur rédaction – rendre les questions plus facilement compréhensibles et la lecture du questionnaire plus fluide – cela viendra en réalisant d'autres tests pour le rendre plus facilement appropriables (surtout dans un mode auto-administration)
- **Design de l'outil**
 - Pour la phase d'auto-administration, intégrer un indicateur du nombre de questions qui composent un bloc thématique et intégrer dans le questionnaire une barre de progression
- **Résultats**
 - Forme proposée pour l'affichage des résultats est jugée pertinente pour aller d'une vision plus globale et systémique vers le plus spécifique
 - Présentation sous forme de graphique radar est jugée pertinente pour donner une idée par grand bloc (2 radars pour impact externe et interne et des zoom sur les paramètres thématiques) et de façon globale (ligne de minimum 0 à 144 points max)
 - La réception de 'simples' graphiques est suffisante sans forcément être accompagnée d'une analyse qualitative de ces résultats
 - La dimension graphique des radars est stimulante et facilement transmissible, partageable
 - Intégrer une dimension de progressivité dans les modalités d'administration du questionnaire en fonction de l'avancement du concept de la démocratie alimentaire en France et l'évolution des initiatives – la démarche de progrès pourra être soutenue par les répondants eux-mêmes – en proposant l'administration du questionnaire dans le cadre d'un atelier en augmentant le nombre de personnes qui y participent et en diversifiant leur profil.
- **Intégration des bénéficiaires**
 - Comment traiter dans le questionnaire le fait que l'acte de sensibilisation des parties prenantes internes d'une initiative à la démocratie alimentaire soit positif, puisse produire un impact positif sur la personne et sa citoyenneté de manière plus large et au-delà de l'initiative proprement dite, dans son existence de citoyen
 - Quelle intégration de la perception de l'initiative et de sa contribution à la démocratie alimentaire par des bénéficiaires-mêmes de l'initiative ?

Des modifications proposées par les testeurs sur les différentes questions du tableur Excel sont rassemblées dans un document figurant dans le Drive du projet. Elles seront prises en compte à la fin de la phase de test de l'outil, ainsi que les différentes suggestions d'amélioration proposées par les personnes ressources. La mise en commun de cette version bêta avec les autres projets lauréats de l'AAP de la Fondation Carasso à l'occasion du séminaire inter-projets sera sans doute également bénéfique et éclairant.

Conclusion

Les premiers tests de l'outil ont permis de **confronter la version bêta avec le terrain**. Ce travail de bonification a été nécessaire pour valider les hypothèses initiales de structuration de l'outil et son administration.

La définition de la démocratie alimentaire 'idéale' utilisée dans le cadre de l'outil, a été interrogée, notamment sur le périmètre de parties prenantes prises en compte (citoyens vs toutes les parties prenantes du système alimentaire). Dans la mesure où cette définition représente la référence, l'état par rapport auquel les initiatives se situent, elle est d'une part déterminante

comme un commun et structurante pour l'outil lui-même. Ainsi, d'autres tests sont à réaliser auprès des initiatives au profil différent. Ils permettront d'affiner le paragraphe de définition et construire une culture sémantique commune (ex. parties prenantes/ citoyens).

Concernant le **design de l'outil**, il est envisagé d'approfondir cet aspect dans un deuxième temps, une fois le contenu de l'outil stabilisé. Actuellement, l'outil existe sous format d'un questionnaire Googleforms, utilisant un des modèles disponibles. L'interface Google a ses limites, y compris en termes de licence mobilisée et propriété intellectuelle. Un autre logiciel de sondage, en licence libre, pourrait être exploré.

Concernant la **diffusion de l'outil**, une fois la version bêta stabilisée suite aux tests complémentaires, il est envisagé de favoriser son essaimage au niveau national. L'outil est conçu sous licence *Creative commons* et sera mis à disposition des acteurs à titre gracieux.

En parallèle de ces aspects relativement classiques de capitalisation, réalisation des tests terrain d'ADDA a permis de mettre en exergue **une autre dimension de l'outil, permettant d'envisager une utilisation complémentaire**. En effet, la réalisation de tests en présentiel avec les coordinateurs d'initiatives en mode 'entretien semi-directif', a suscité chez les personnes interrogées une envie d'aller au-delà d'une simple réponse sur la base de la gradation proposée et d'explicitier, de développer/justifier la réponse, de donner des précisions, enrichir.

Le contenu ainsi produit en plus du diagnostic de situation proprement dit nous semble être un matériau très intéressant. Il permet de contextualiser l'initiative, sa situation actuelle et continent des pistes d'actions concrètes, des idées d'approches et d'organisation possible, allant vers la démocratie alimentaire. Ces éléments peuvent être utiles pour d'autres initiatives et représentent une richesse issue du terrain qu'il nous semble utile de partager.

Ainsi, dans les suites du travail sur l'outil ADDA, il pourrait être intéressant d'envisager la réalisation d'autres entretiens avec des coordinateurs d'initiatives de démocratie alimentaire avec pour but de constituer, **en parallèle du diagnostic proprement dit, des interview fleuves, sous forme de récits**.

Pour le moment, l'outil est dimensionné pour un usage interne, comme un outil de pilotage à destination de l'équipe coordinatrice. Toutefois, la faisabilité d'une diffusion concomitante de ces des résultats du diagnostic général ADDA avec ces récits nous semble une piste à explorer. **La mise en perspective des résultats de l'ADDA et du récit permettrait, pour le public externe aussi bien que pour l'équipe coordinatrice, de contextualiser davantage la situation de l'initiative, rendant possible pour d'autres de s'y identifier**. Une analyse qualitative de ces interviews pourrait donner lieu à une fiche récapitulative de pistes d'action inspirantes, à rendre disponible pour d'autres porteurs d'initiatives, à titre d'inspiration.

Enfin, pour aller encore plus loin, la réalisation régulière de ces récits/ diagnostics, inscrirait l'initiative dans la **démarche de progrès et d'appréciation d'impact** des mesures prises d'une année à l'autre. Pour les acteurs externes, elle pourrait **nourrir la conception d'un espace de mise en commun – ex. Observatoire des initiatives de démocratie alimentaire en France**.

Références

- Chiffoleau Y., Paturel D., Bienabe E., Millet-Amrani S., Akermann G., 2022. La construction sociale de ladémocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ?. In Neveu C. (dir.), *Expérimentations démocratiques : pratiques, institutions, imaginaires*, [Presses universitaires du Septentrion](#), Espaces politiques, 978-2-7574-3566-3. [\(10.4000/books.septentrion.128637\)](#). [\(hal-03575626\)](#)
- Chiffoleau Y, Millet-Amrani S, Canard A, 2016. From Short Food Supply Chains to Sustainable Agriculture in Urban Food Systems: Food Democracy as a Vector of Transition. *Agriculture*, 6(4):57. <https://doi.org/10.3390/agriculture6040057>
- Friedberg E., 1972. L'analyse stratégique des organisations. *Pour*, 28.
- Lang T., 1998. Towards a food democracy. In S. Griffiths, J. Wallace (eds), *Consuming passions: Cooking and eating in the age of anxiety*, Manchester, Mandolin, p. 13-24.
- Paturel D., 2023. L'engagement démocratique pour reprendre la main sur l'évolution des systèmes alimentaires : l'exemple français. *Revue Organisations & Territoires*, 31(3), 63-74. <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n3.1520>

Annexes

- ADDA – Note de cadrage
 - ADDA – Support Excel – structure de l'outil en version Béta
 - ADDA – Lien vers le Questionnaire auto-administrable sous Googleforms
-

